

## COMPTE-RENDU

**Objet :** CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Ecosite)

**Date :** 22 FEVRIER 2022

**34 PRESENTS :**

MMES CASTON J., DUBOIS C., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BILBOT E, DAMBRINE F., GEAY MC., JACQUOT C., ZONTINI E., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., ARDOUVIN D., ESTEOULLE R., SERRET J., GAUDET JM., ESTRANGIN M., CAILLET C., BONNET C., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., CHAVE C., FAURE JF., JAVELAS T., PLANET F., AURIAS C., PEYRET JM., MACLIN B., PETIT A., BOUVIER JM., COTTON D., GAFFIOT F.

**8 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

MMES CHALEAT R., BERNARD E., BRUN F., SCRIVANI J., GRANGEON S.  
MRS CROZIER G., FAYARD F., VILLIOT D.

**6 ABSENTS EXCUSES :**

MMES WATINE J.  
MRS GAGNIER G., VALLON C., MOREL L., ARNAUD R., SAYN L.

**A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE :** MADAME CHRISTINE MARION

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

#### I / SERVICE FINANCES

1. Transfert de patrimoine du budget principal vers le budget annexe bâtiments
2. Décision modificative : budget général

#### II / POLE COMMUNES ET TERRITOIRE

3. Renouvellement du Bonus vélo (aide à l'achat pour les vélos à assistance électriques, vélos classiques et kits d'électrification)
4. Campus : tarif parcours d'accompagnement tiers lieux

#### III / SERVICE HABITAT/URBANISME

5. Aide à la création de logements locatifs sociaux publics (action 5 - PLH) : opérations éligibles en 2021
6. Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2022-2028 : avis
7. PLH - Programme Local de l'Habitat du Val de Drôme en Biovallée 2022-2028 : 1er arrêt

#### IV / SERVICE RESSOURCES HUMAINES

8. Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps non-complet (24,5 heures hebdomadaires).
9. Ressources techniques (MO Bâtiments) : suppression d'un poste de technicien territorial principal 1ère classe à temps complet et création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.
10. Services aux communes : création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet

#### V / POLE RESSOURCES

11. Commissions de la CCVD : mise à jour de la composition



## VI / POLE RESSOURCES TECHNIQUES

12. Reprise de petits aluminiums : approbation du contrat avec PYRAL et avenant avec AFFIMET
13. Recyclage des petits aluminiums : approbation de la convention avec l'ARCA
14. Cession à l'euro symbolique des conteneurs semi-enterrés amortis aux campings et autres établissement d'hôtellerie de plein air.

## ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

15. Economie - Parc de Mazabrard : garantie d'achèvement des travaux de réseaux du lot 7 - mise en place d'une caution bancaire

## AFFAIRE DIVERSE

16. Ressources : Pour une gestion différenciée du loup

Le compte-rendu du Conseil du 25/01/2022 est soumis à approbation.  
N'appelant pas d'observation, il est approuvé.

Madame Christine Marion est désignée secrétaire de séance.

Le Président propose à l'assemblée l'inscription d'une affaire diverse :

- Point 16 : pour une gestion différenciée du loup

### **Accord du Conseil**

Monsieur le Président accueille une nouvelle conseillère communautaire pour la commune de Loriol : Madame Emeline Zontini qui remplace Madame Isabelle Jaubert, démissionnaire. Elle se présente et il lui souhaite la bienvenue.

## **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

### Séminaire Projet de territoire 5/3

Monsieur le Président rappelle l'invitation envoyée à tous les élus pour le prochain séminaire du 5 mars matin.

Il invite les élus à participer aux ateliers prévus. Ce sera le dernier temps d'échange avant débat en conseil communautaire de mars où le projet de territoire sera présenté.

### Petite enfance : Mémento - chiffres clés 2021

Monsieur Jean Serret donne la parole à Monsieur Claude Aurias, Vice-Président en charge de la petite enfance pour présenter quelques éléments chiffrés du service.

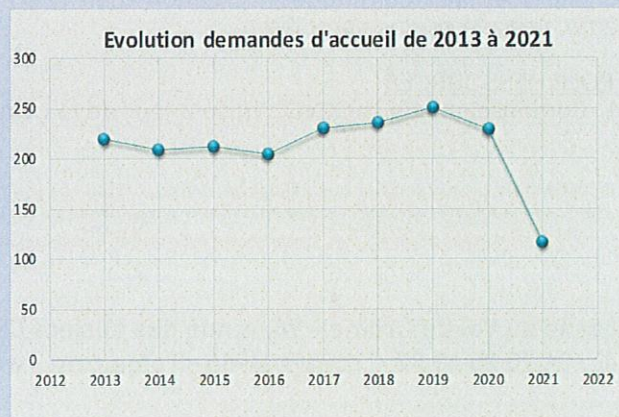
Monsieur Claude Aurias rappelle les débats au dernier conseil communautaire sur la prise proposée d'une compétence pleine et entière de la petite enfance avec le transfert des bâtiments. Les communes sont en train de délibérer sur ce transfert.

Il lui apparait important de porter à connaissance des élus comment est structuré l'accueil des familles dans le territoire.

### Bilan des demandes d'accueil

| Année   | Nombre de demandes |
|---------|--------------------|
| 2013    | 219                |
| 2014    | 209                |
| 2015    | 212                |
| 2016    | 204                |
| 2017    | 230                |
| 2018    | 236                |
| 2019    | 251                |
| 2020    | 229                |
| 2021(*) | 116                |

La période de prise en compte des demandes d'inscription a été décalée au mois de janvier 2022



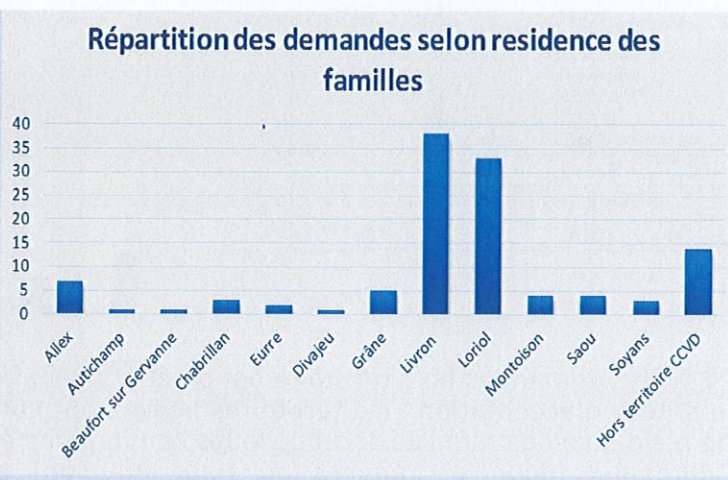


Jusqu'en 2021, les inscriptions se faisaient 2 fois par an, ce qui explique des chiffres plus élevés (cumul). Depuis 2021, celles-ci se font en janvier avec une attribution en avril et un réexamen des demandes non satisfaites en septembre.

Les demandes et surtout les attributions ne déclinent pas, bien au contraire.

2021 : répartition des demandes selon le lieu de résidence des familles

| Commune               | Nombre d'entrées |
|-----------------------|------------------|
| Alex                  | 7                |
| Autichamp             | 1                |
| Beaufort sur Gervanne | 1                |
| Chabrilan             | 3                |
| Eurre                 | 2                |
| Divajeu               | 1                |
| Grâne                 | 5                |
| Livron                | 38               |
| Loriol                | 33               |
| Montoison             | 4                |
| Saou                  | 4                |
| Soyans                | 3                |
| Hors territoire CCVD  | 14               |
| <b>TOTAL</b>          | <b>116</b>       |



Certaines demandes hors territoire sont satisfaites pour les familles travaillant sur le territoire.

Pour la vallée de la Gervanne, le faible nombre s'explique par l'absence de structures sur ce secteur. Les familles se tournent alors vers les territoires voisins, notamment la 3CPS avec laquelle la CCVD a une convention ou les assistantes maternelles.

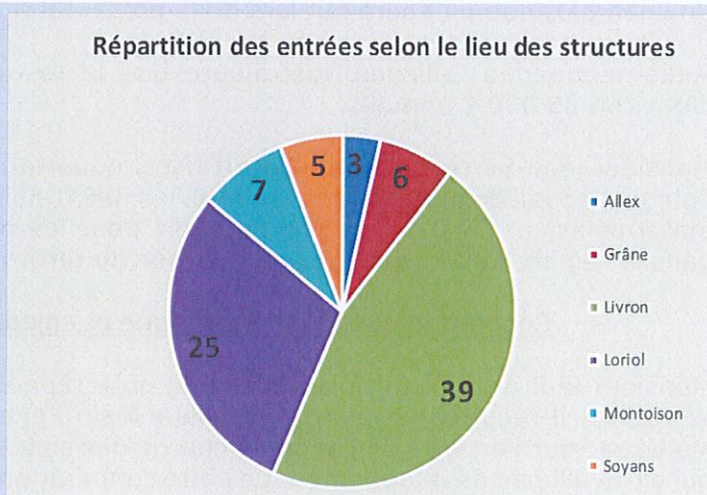
61 % des accueils concernent la Confluence.

19 demandes émanent des communes de la basse vallée : Alex, Autichamp, Chabrilan, Eurre, Divajeu, Grâne alors que seules 18 places sont disponibles. Peu se libèrent puisque les enfants sont accueillis généralement jusqu'à leur entrée en maternelle.

Cela témoigne d'un besoin, d'une attente des populations.

2021 : répartition des entrées selon le lieu d'accueil (structures)

| Lieu de la structure | Nombre d'entrées |
|----------------------|------------------|
| Alex                 | 3                |
| Grâne                | 6                |
| Livron               | 39               |
| Loriol               | 25               |
| Montoison            | 7                |
| Soyans               | 5                |
| <b>TOTAL</b>         | <b>85</b>        |

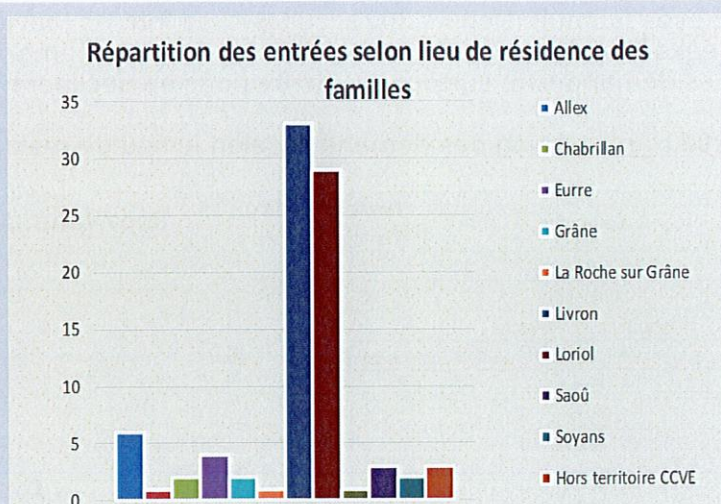


Le taux d'acceptation, stable, est de 73 % ; 9 familles sur les 19 demandes de la basse vallée (47 %) ont pu être accueillies.



## 2021 : répartition des entrées selon le lieu de résidence des familles

| Commune              | Nombre d'entrées |
|----------------------|------------------|
| Alex                 | 6                |
| Chabrillan           | 2                |
| Eurre                | 4                |
| Grâne                | 2                |
| La Roche sur Grâne   | 1                |
| Livron               | 33               |
| Loriol               | 29               |
| Saoû                 | 3                |
| Soyans               | 2                |
| Hors territoire CCVE | 3                |
| <b>TOTAL</b>         | <b>85</b>        |



21 % des demandes hors territoire ont pu être satisfaites. Une réflexion peut s'engager sur le critère d'acceptation ; les territoires voisins ont comme condition indispensable le lieu de résidence des familles. Il rappelle les conventions en cours avec les EAJE du secteur de Bourdeaux (pour les familles du Haut Roubion) et de la 3CPS (pour les familles Gervanne/Sye).

Monsieur le Vice-Président informe de la tenue de 3 réunions en fonction des lieux de vie afin d'étudier les besoins de ces bassins et envisager une solution, dans le cadre de la prise de compétence transfert des bâtiments :

- 2 mars à 18h30 à la CCVD : Gervanne / Sye
- 16 mars à 18h30 à la CCVD : basse vallée
- 23 mars à 18h30 à la CCVD : Haut-Roubion

Monsieur Marc Estrangin demande quel est l'équilibre financier en fonctionnement.

Monsieur Claude Aurias indique que les recettes proviennent essentiellement de la CAF, la participation des familles reste relativement faible, le solde est pris en charge par la fiscalité intercommunale.

Un bilan plus complet sera fait lors de la présentation du compte administratif.

Madame Noémie Calichon-Noël ajoute que le reste à charge moyen par structure est d'environ 35 000 € annuels.

Monsieur Jean Serret souligne l'effort fiscal important demandé à l'ensemble du territoire pour un accueil de qualité dans les EAJE, les RPE (relais petite enfance), chez les assistantes maternelles, ... C'est un critère de choix pour les nouveaux ménages venant s'installer dans la région. Cela contribue à la richesse du territoire.

### - Coopération Sénégal : historique et enjeux

Monsieur le Président fait distribuer une note rappelant l'historique de cette coopération dès 1998. Il rappelle le rôle de Monsieur Alain Penel, Président du DAVD, de Mesdames Monique Sauthier, élue de Livron en charge des solidarités et de Sylvie Boyer, technicienne qui a travaillé au développement de cette coopération. La 1<sup>ère</sup> action a porté sur des travaux à l'hôpital d'Ouro Sogui. Puis 3 équipes de jeunes ont été envoyées sur place pour travailler sur le fonctionnement hydraulique du Thiangol Mangol.

Il donne la parole à Monsieur Benoit Maclin, en charge de la coopération.

Monsieur Benoit Maclin indique tout d'abord qu'il a pris conscience de l'importance de la coopération avec le Sénégal lors d'une mission sur place avec pour sujet la sécurité alimentaire notamment.

Comme l'a rappelé le Président, l'action de la CCVD en faveur de la coopération avec le Sénégal est ancienne, elle date de la fin des années 90, elle a été portée par Monsieur Jean-Louis Hilaire, alors maire du Poët Célard.



### Une 1<sup>er</sup> séquence qui aura duré près de 20 ans :

Ainsi, répondant à la demande des élus de la communauté Rurale de Sinthiou Bamambé Banadji, l'action de la CCVD a porté sur :

- l'hydraulique, la restauration du fonctionnement de la rivière Thiangol Mangol afin de mobiliser la ressource en eau (30 ouvrages réalisés),
- le développement du maraichage réalisé par les femmes
- et l'appui au renforcement de la gouvernance (demande de délibérations, ...).

L'expertise de la CCVD (gestion de 2 contrats de rivières) a été essentielle pour la réalisation de ces actions.

La Maison des Energies alternatives du Thiangol Mangol a été bâtie et livrée au Département de Kanel en 2013. C'est un outil permettant les formations au maraichage, à la pisciculture et à l'hôtellerie. 147 femmes ont été formées en 2021.

### Maintenant, une 2<sup>ème</sup> séquence :

Celle de la stabilisation et du développement.

- Stabilisation des acquis sur le maraichage, la capitalisation des bénéficiaires de la production du maraichage
- Renforcer l'action de sécurité alimentaire avec le développement de la conserverie et la poursuite des actions de formation à la commercialisation.
- Développement d'une nouvelle politique répondant là encore à une double demande, celle des collectivités locales sénégalaises partenaires et celle de l'Etat Français, envers un nouveau public cible : la jeunesse (bourse au permis notamment). Cela a pour but de freiner l'exode vers Dakar, 1<sup>ère</sup> marche vers l'immigration en Europe, en leur permettant de s'insérer professionnellement.

Cet engagement a été possible grâce au soutien sans faille des financeurs, notamment les Ministères des affaires étrangères français et sénégalais.

Le coût pour la collectivité s'élève à 1€/an/habitant en moyenne et mobilise 2.66€/hab/an de financement conjoint, soit 3.66€ au bénéfice des populations sénégalaises de la région de Sinthiou Bamambé.

Monsieur Benoit Maclin propose la diffusion d'un film retraçant la coopération et ses réalisations.

Il remercie les services de la CCVD pour leur appui et leur implication très forte dans cette action ainsi que celles des élus, qui au fil des mandats, ont permis de faire rayonner leurs valeurs et leurs compétences au profit d'un autre territoire.

La mission prévue en mars 2022 permettra de rencontrer les nouvelles équipes sénégalaises (suite aux élections), d'officialiser le lancement des projets et d'inaugurer la conserverie, si essentielle pour la sécurité alimentaire.

Une délégation sénégalaise sera accueillie en France à l'automne 2022 (selon conditions sanitaires).

Monsieur Jean Serret conclut en soulignant que cette action permet aux jeunes de rester sur place pour travailler, vivre. C'est une belle conséquence des réalisations menées conjointement.

## **I – FINANCES**

### **Point 1 Transfert de patrimoine du budget principal vers le budget annexe immobilier d'entreprises**

Monsieur Jean Serret rappelle que le bâtiment situé à Crest, acquis sur le budget principal de la Communauté de communes du Val de Drôme en 1995 pour une valeur de 74 743.28 € est inscrit à l'actif sous le numéro B3 (le budget annexe immobilier d'entreprises n'existant pas alors).

Des travaux ont ensuite été réalisés dans ce local pour un montant total de 11 520 €.



Une partie de la chaufferie de l'Ecosite a été affectée par erreur au budget principal de la CCVD, il convient de transférer cette immobilisation sur le budget bâtiment.

Les biens sont décrits comme suit :

| N° inventaire | objet                      | montant           |
|---------------|----------------------------|-------------------|
| B3            | Garage locaux « rivières » | 74 743.28€        |
| B3-1          | Travaux local « rivières » | 11 520.00€        |
| B71           | Chaufferie ECOSITE         | 29 068.00€        |
| <b>total</b>  |                            | <b>115 331.28</b> |

Dans ce cadre, il convient d'affecter ce bâtiment à l'actif du budget annexe : Immobilier d'entreprises (comptabilité distincte).

**Le Conseil :**  
*- approuve le transfert desdits bâtiments à l'actif du budget annexe immobilier d'entreprises*  
*- autorise Monsieur le Président à signer le certificat de transfert d'actif correspondant du budget principal au budget annexe Immobilier d'entreprises ainsi que tout autre document s'y rapportant*

### **Point 2** Décision modificative n°1 : budget général

Monsieur Jean Serret propose une décision modificative (ajustements de crédits budgétaires) pour le budget général :

#### **OPERATIONS REELLES**

- ✓ *Acquisition d'une benne grue pour le service des déchets (opération 13)*  
 Dépenses : Coût d'achat : 350 000 €  
 Recettes : Récupération TVA : 57 414 €  
                   Recours à l'emprunt : 292 586 €
- ✓ *Aménagement gare des Ramières (opération 20)*  
 Dépense : travaux complémentaires d'aménagement 50 000 €  
 Recette : récupération TVA 8 202 €  
                   Recours à l'emprunt 41 798 €
- ✓ *Acquisition 2 armoires ignifuges (opération 11)*  
 Dépense : 2 600 €  
 Recette : récupération TVA : 426€

#### **OPERATIONS D'ORDRE**

- ✓ *Acceptation du don d'un scooter (opération 61)*  
 Recette : entrée de la valeur du bien : 2 033€  
 Dépense : intégration dudit bien dans le patrimoine : 2 033€
- ✓ *Intégration frais études au compte de travaux (Dépenses /recettes)*  
 Cuisine centrale confluence : 27 301€  
 Déchèterie Livron : 264€  
 TOTAL : 27 565 €
- ✓ *Opérations d'équilibre*  
 Reprise de dépenses imprévues 2 174€  
 Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement 2 174 €

| <b>Section d'investissement – Dépenses</b>        |                  |
|---|------------------|
| Acquisition benne OM grue                         | 350 000 €        |
| Aménagement gare des ramières                     | 50 000 €         |
| Acquisition armoires ignifuges                    | 2 600 €          |
| Intégration frais études au compte travaux        | 27 565 €         |
| Intégration scooter (don et legs) dans patrimoine | 2 033 €          |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>432 198 €</b> |



|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Section d'investissement – recettes</b>                 |                  |
| FCTVA  | 66 042 €         |
| Recours à l'emprunt  | 334 384 €        |
| Acceptation don scooter                                    | 2 033 €          |
| Annulation frais études pour intégration au compte travaux | 27 565 €         |
| Virement de la section de fonctionnement                   | 2 174 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>432 198 €</b> |
| <b>Section de fonctionnement – Dépenses</b>                |                  |
| Dépenses imprévues   | - 2 174 €        |
| Virement à la section d'investissement                     | 2 174 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>- €</b>       |
| <b>Section de fonctionnement – recettes</b>                |                  |
| Régularisation compte 775                                  | - 3 000 €        |
| Crédit à reporter au compte 7788                           | 3 000 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>- €</b>       |

**Le Conseil :**

- adopte la *Décision modificative n°1 du budget général de la Communauté de Communes du Val de Drôme, visant à réajuster des crédits en dépenses et recettes d'investissement et de fonctionnement,*
- autorise le *Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

### III – COMMUNES ET TERRITOIRE

#### Point 3 Renouvellement du Bonus vélo (aide à l'achat pour les vélos à assistance électriques, vélos classiques et kits d'électrification)

Madame Anne-Lise Viallon présente un bilan de cette aide, en place depuis 2020.

Elle rappelle :

- la délibération n° 10 du 27/10/2020 mettant en place une aide « Bonus vélo » pour l'année 2020 d'un montant de 100 € TTC pour tout achat de vélo à assistance électrique neuf selon des critères d'éligibilité. Le budget alloué s'élevait à 6 000 €
- la délibération n°11 du 30/03/2021 renouvelant l'aide « bonus vélo » pour l'année 2021 selon les mêmes critères d'éligibilité et en l'élargissant aux revenus fiscaux inférieurs à 25 710 € par part.

La Communauté de Communes du Val de Drôme est un territoire rural où les distances engendrent une dépendance à la voiture individuelle. Plus de 90% des ménages ont au moins une voiture et plus de la moitié 2 voire 3 voitures.

L'objectif du schéma directeur cyclable voté en décembre 2021 est de tripler la part modale du vélo qui était de 1,1% en 2018. Par « part modale », on entend la part prise par les différents modes de transports dans les déplacements domicile-travail (voiture, transports publics, vélo, marche).

Un report de la voiture vers le vélo peut être envisagé, car, selon l'enquête déplacements de 2014, si un habitant parcourt 22 kms en moyenne par jour pour se déplacer, la moitié des déplacements font moins de 3 kms, facilement parcourables à vélo.

Du fait des dénivelés sur le territoire, il est difficile pour les habitants d'utiliser un vélo sans assistance pour des trajets quotidiens supérieurs à 5 kms.

#### 1) Bilan 2020

- aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique de 100 euros pour les habitants non imposables.

Cette aide leur permettait de recevoir le bonus vélo de l'Etat (aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique pour les personnes non imposables, à condition de déjà bénéficier d'une aide d'une commune ou d'une communauté de communes).



26 personnes ont pu en bénéficier : 7 habitants de Livron, 5 de Grâne, 4 d'Allex, 6 d'Eurre, 1 de Loriol, 1 de Montclar/ Gervanne, 1 de Beaufort/ Gervanne et 1 de Francillon sur Roubion.

- Aide pour des vélos allant de 399€ à 3 999€, pour un prix d'achat moyen de 2 250€.

## 2) Bilan 2021 :

En 2021, il a été décidé d'ouvrir l'aide aux habitants disposant d'un revenu fiscal inférieur à 25 710 € par part. Ceci a permis de faire bénéficier à un plus grand nombre d'habitants de cette aide puisque 60 dossiers (budget de 6 000 € pour 2021) ont été subventionnés. A travers les différentes actions menées par la CCVD pour la sensibilisation à la pratique du vélo (Fête du vélo, aide à l'achat, sensibilisation à la pratique du cyclisme la nuit, bon d'achat pour la réparation de vélo, etc.), nous observons une part modale de la pratique du vélo qui ne cesse d'augmenter.

De plus, il a été fait état de plusieurs retours de personnes qui auraient aimé bénéficier de l'aide pour l'électrification de leur vélo ou pour des vélos musculaires (sans assistance électrique).

### *Résultats :*

15 habitants de Livron, 8 d'Allex, 8 d'Eurre, 6 de Loriol, 4 de Vaunaveys la Rochette, 4 de Grâne, 3 de Chabrillan, 3 de Mirmande, 2 de Montoisson, 1 d'Ambonil, 1 de Divajeu, 1 de Félines sur Rimandoule, 1 de Cobonne, 1 de Soyans, 1 de Montclar sur Gervanne et 1 de Cliousclat.

Prix d'achat moyen : 1 985 € (de 555 € à 4 690 €).

Revenu fiscal de référence moyen : 29 020€ (dont 14 859 € par part).

30% des personnes étaient non-imposables ; 70% imposables

Pour 2022, il est proposé de faire évoluer le dispositif en ouvrant l'aide pour l'acquisition de vélos classiques (sans assistance électrique) et aux kits d'électrification en plus de l'aide pour les vélos à assistance électrique.

Il est proposé que la CCVD s'engage à verser les subventions suivantes par personne :

| Achat                             | Revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 € | Revenu fiscal de référence par part entre 13 489 € et 25 710€ |
|-----------------------------------|--|---|
| d'un vélo musculaire              | 50 €   | Non éligibles   |
| d'un vélo à assistance électrique | 200 €  | 100 €   |
| d'un kit d'électrification        | 50 €   | Non éligibles   |

L'aide sera attribuée aux habitants selon les conditions suivantes :

1. Le vélo ou le kit d'électrification acquis doit :
  - Etre acheté neuf en 2022 avec une facture datant de moins de 6 mois.
  - Etre acquis par une personne physique majeure justifiant d'un domicile sur le territoire de la communauté de communes.
  - Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.
  - avoir une assistance jusqu'à 25 km/h maximum et ne pas utiliser de batterie au plomb.

Si le bénéficiaire de l'aide revend le matériel concerné dans un délai de 1 an suivant la date de signature de la convention, le montant total de l'aide devra être restitué à la Communauté de communes.

Chaque habitant majeur peut prétendre à une seule de ces aides, durant la période allant du 1er janvier et le 31 décembre 2022.

La demande doit être formulée auprès de la communauté de communes au plus tard dans les six mois suivant la date de facturation du cycle (cachet de la poste faisant foi).

Pour être éligible à l'attribution de l'aide, les personnes devront adresser un dossier à la Communauté de communes (liste des pièces en annexe)



Les documents relatifs au dossier (convention, attestation, questionnaire et formulaire) seront disponibles sur demande et téléchargeables sur le site internet de la Communauté de communes.

Concernant l'enveloppe financière, il est proposé une enveloppe de 10 000 €, inscrite au budget prévisionnel 2022.

Un bilan intermédiaire sera fait en juin 2022. Un second bilan sera fait en fin d'année et permettra une projection pour une éventuelle reconduction sur 2023 de ce dispositif.

**Le Conseil :**

- décide de reconduire une aide « Bonus vélo » pour tout achat de vélos ou de kit d'électrification entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- attribue cette aide une seule fois par habitant,
- approuve la convention cadre de subvention à signer avec chaque bénéficiaire ainsi que l'attestation sur l'honneur,
- Que le budget total de cette aide à l'achat sera de 10 000 € TTC en 2022,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **Point 4 Campus : tarif parcours d'accompagnement tiers lieux**

Madame Nathalie Mantonnier explique qu'une expérimentation de programmation d'accompagnement à destination des porteurs de projet de tiers lieux ou d'espaces déjà existants a été lancée.

Cette programmation s'inscrit dans la continuité du développement du Campus et dans le positionnement de celui-ci comme « espace de la connaissance et transmission de savoir », avec l'intention d'accompagner les porteurs de projet en réponse aux besoins des services de l'intercommunalité notamment avec le service développement économique.

Cette dynamique d'accompagnement a pour intention également d'appuyer à la mise en réseau des acteurs du territoire.

9 modules d'1 ou 2 jours sont proposés : repérage de projets, méthodologie, démarche coopérative, modèles économiques, réseau, relations aux services publics, coopération, gouvernance.

Une équipe pédagogique a été sélectionnée pour constituer cette offre d'accompagnement.

La première journée d'information sur la démarche a attiré 54 potentiels porteurs de projets.

La CCVD finance l'action, celle-ci est estimée en dépense totale à 8 000 euros TTC correspondant aux interventions des formateurs. Il est proposé que les porteurs de projets participent financièrement à la dépense par un prix forfaitaire. Le reste à charge est financé par la CCVD.

Il est proposé au Conseil Communautaire l'application de ce nouveau tarif à compter du 01 mars 2022.

|  | HT      | TTC (20 % TVA) |
|--|---------|----------------|
| Forfait formation/accompagnement par personne          | 375 €   | 450 €          |
| Module formation accompagnement à l'unité par personne | 41.67 € | 50 €           |

Suite à une question de Monsieur Marc Estrangin, il est indiqué que 15 personnes sont inscrites, majoritairement du territoire de la CCVD. Le prix est le même quel que soit le lieu d'implantation du porteur de projet.



**Le Conseil :**

- Décide d'appliquer ces nouveaux tarifs applicables à compter du 1er mars 2022
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2022
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**III – HABITAT**

**Point 5 Aide à la création de logements locatifs sociaux publics (action 5 - PLH) : opérations éligibles en 2021**

Madame Catherine Jacquot rappelle que, dans le cadre du PLH, des objectifs quantitatifs de production de logements locatifs sociaux ont été validés commune par commune. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, une aide financière a été instaurée, par délibération du Conseil communautaire du 16 octobre 2012. La présente délibération attribue les subventions pour l'année 2021.

**1/ Aides à destination des Bailleurs Publics :**

- Programmation HLM 2020 (report) validé par l'Etat sur la CCVD :

| Commune                       | Opérateur | PLUS | PLAI | TOTAL              |
|-------------------------------|-----------|------|------|--------------------|
| Loriol (Place Canard Sauvage) | Soliha    | 0    | 4    | 4 logements        |
| <b>TOTAL</b>                  |           |      |      | <b>4 logements</b> |

- Programmation HLM 2021, validé par l'Etat sur la CCVD :

| Commune                 | Opérateur          | PLUS | PLAI | TOTAL               |
|-------------------------|--------------------|------|------|---------------------|
| Livron (Renoncées)      | Habitat Dauphinois | 12   | 8    | 20 logements        |
| Livron (Mazade)         | Soliha             | 0    | 3    | 3 logements         |
| Loriol (Lot C1 Seringa) | DAH                | 12   | 8    | 20 logements        |
| <b>TOTAL</b>            |                    |      |      | <b>43 logements</b> |

- Attribution de la subvention de la CCVD pour programmation 2021 :

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention CCVD à l'ensemble des opérations validées par l'Etat pour la programmation HLM 2021. Il est ainsi proposé d'accorder une subvention aux opérateurs pour les opérations éligibles suivantes :

| 2021 Opérations éligibles     | Subvention CCVD accordée | Opérateur concerné | Nombre logements créés |
|-------------------------------|--------------------------|--------------------|------------------------|
| Loriol (Place Canard Sauvage) | 8 000 €                  | Soliha             | 4 logements            |
| Livron (Renoncées)            | 28 000€                  | Habitat Dauphinois | 20 logements           |
| Livron (Mazade)               | 6 000€                   | Soliha             | 3 logements            |
| Loriol (Lot C1 Seringa)       | 28 000 €                 | DAH                | 20 logements           |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>70 000 €</b>          |                    | <b>47 logements</b>    |

Rappel : la CCVD accorde 1 000 € par logement PLUS et 2 000 € par PLAI.

- Récapitulatif de la subvention attribuée en 2021 par opérateur :

SOLIHA : 14 000 €  
HABITAT DAUPHINOIS : 28 000 €  
DAH : 28 000€



## 2/ Aide à destination des Communes

- Opérations éligibles à l'aide de la CCVD :

En 2021, la Commune de CHABRILLAN a déposé une demande de financement pour la rénovation de quatre logements locatifs : l'ancien logement de l'instituteur situé au-dessus de l'école (parcelle AP 153) et 3 logements situés dans le village (bâtiments A et B – parcelles AP 152 et 154).

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir cette opération.

Répartition de l'aide par commune :

| Commune    | Logement       | Aide attribuée          |
|------------|----------------|-------------------------|
| CHABRILLAN | 4              | 4 X 1 500€ soit 6 000 € |
|            | <b>4 logts</b> | <b>6 000 €</b>          |

## 3/ Bilan des aides attribuées entre 2012 et 2021

| Baillleur social   | Montant de l'aide attribuée | Nombre de logements |
|--------------------|-----------------------------|---------------------|
| DAH                | 318 000 €                   | 224                 |
| Habitat Dauphinois | 83 000 €                    | 61                  |
| SoliHA             | 50 000 €                    | 25                  |
| ADIS               | 30 000 €                    | 24                  |
| SDH                | 10 000 €                    | 8                   |
| <b>TOTAL</b>       | <b>491 000 €</b>            | <b>342</b>          |

8 logements communaux rénovés (12 000 €) :

- 2 à Suze
- 2 à Plan de Baix
- 4 à Chabrillan

Monsieur Claude Aurias indique que les 4 logements de la place Canard Sauvage à Loriol-sur-Drôme ne devraient pas se réaliser (problèmes techniques), a priori.

Monsieur Jean Serret propose de maintenir l'aide proposée tant que l'abandon du projet n'est pas confirmé. La régularisation se fera a posteriori.

### *Le Conseil :*

- *Attribue une subvention CCVD à l'ensemble des opérations validées par l'Etat pour la programmation HLM 2021*
- *Approuve les opérations éligibles à l'aide de la CCVD pour la création de logements locatifs sociaux publics pour l'année 2021 soit 6 000 € à la commune de Chabrillan, 14 000 € à Soliha, 28 000€ à Habitat Dauphinois et 28 000€ à DAH.*
- *Précise que les crédits sont inscrits au BP de l'année en cours*
- *Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

## Point 6 Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2022-2028 : avis

Monsieur Jean Serret informe que la DDT (Direction Départementale des Territoires) a transmis le 2/12/21, pour consultation, le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage dont l'objet est la programmation des équipements publics d'accueil, des interventions destinées à l'inscription de cette population dans la vie sociale, pour la période 2022-2028.

Il fait distribuer une note intégrant les observations de la CCVD sur ce schéma.

Monsieur Fabien Duvert présente les principaux points du futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Il précise que les communes de Livron et Loriol ont été associées à cet avis.



Il rappelle que les communes de + 5 000 habitants ont l'obligation de réaliser une aire d'accueil pour itinérants. La loi Notré a transféré cette compétence aux communautés de communes.

La CCVD est concernée par les communes de Livron et Loriol qui, toutes les 2, ont satisfait à leur obligation.

Les remarques proposées sont les suivantes :

## **I-2. Bilan Synthétique du Schéma**

### **I-2.1 : Les aires d'accueil pour itinérants**

#### **Page 11 :**

- *A la remarque « Livron/Loriol : constat d'un va et vient régulier entre les 2 aires (mêmes familles) »*

**La CCVD précise que ce constat n'est plus d'actualité depuis la fermeture de l'aire de LIVRON**

- *A la conclusion « Remise en service des places réalisées. »*

**La CCVD estime qu'il y a inégalité de traitement entre les territoires contraints de ré-ouvrir des aires fermées et ceux qui n'ont jamais répondu à leurs obligations, en référence aux conclusions de la page 12.**

Monsieur le Directeur indique que, seule l'aire de Loriol est en fonctionnement. L'aire de Livron a été évacuée et ne peut être réhabilitée, le PPRI ayant évolué et classé cette zone comme inondable. Une solution transitoire a été trouvée sur un terrain de l'Etat.

### **1-2.2 : Les aménagements pour familles semi sédentaires**

#### **Page 12**

- *Sur l'Avancement des préconisations 2013 « ...il reste une réponse à apporter aux enjeux constatés sur le secteur de Livron »*

LA CCVD regrette que l'analyse des besoins qualitatifs et quantitatifs, en matière de sédentarisation n'ait pas pu aboutir du fait de la non finalisation de la MOUS Départementale, portée par l'Etat et le Département.

Elle précise qu'en 2022, une étude sur les besoins en matière de sédentarisation va être effectuée, l'objectif est de réaliser un programme de logements adaptés sur la confluence.

- **A la conclusion « Requalifier les places d'itinérants non réalisées en places d'accueil pour sédentaires »**

La CCVD estime qu'il y a inégalité de traitement entre les territoires qui n'ont jamais répondu aux obligations règlementaires et qui, par cette décision, peuvent transformer leurs obligations de places de passage en places sédentaires, contrairement à la CCVD qui se verrait contrainte de réhabiliter l'aire de passage de Livron-sur-Drôme et en plus, de créer des aires pour sédentaires.

Vu que les enjeux sur la CCVD sont axés sur la sédentarisation, elle demande que la réalisation de logements adaptés aux familles en voie de sédentarisation, soit considérée comme pour les territoires qui n'ont jamais répondu aux obligations, à savoir un remplacement des places de passage, en places de sédentarisation.

### **I-2.3 : Les Grands passages estivaux**

#### **Page 13 :**

D'une manière générale, la CCVD estime qu'il serait plus pertinent d'apporter une réponse commune Drôme/ Ardèche à la problématique des aires de grands passages.

En effet la réponse drômoise ne peut être déconnectée de l'avancée de l'aire de l'axe Aubenas-Alès prévue dans le schéma départemental de l'Ardèche.

## **III-3 : Gouvernance du Schéma**

### **Annexe 7 : Arrêté relatif à la composition de la commission consultative départementale des gens du voyage**

La CCVD souhaite que Monsieur Francis Fayard, Maire de LIVRON et Vice-Président en charge des gens du voyage soit membre suppléant, à la place de Catherine Jacquot, dans la catégorie des représentants des EPCI du Département.



Madame Francine Dambrine demande ce qui est envisagé pour Livron : les personnes sont accueillies sur un terrain de l'Etat dont les normes en matière d'hygiène ne sont pas respectées (beaucoup de déchets, ...). Ne faudrait-il pas plutôt réaliser une aire pour sédentaires, ce qui correspondrait plus à leurs attentes.

Monsieur Fabien Duvert explique les 2 problématiques rencontrées sur Livron :

- 1) Les voyageurs s'installent en toute illégalité sur l'ancienne aire malgré l'arrêté communal d'interdiction ; il est difficile de le faire respecter
- 2) Le terrain de l'Etat a été aménagé pour répondre aux approvisionnements en eau, électricité. Des sanitaires ont été installés.

Un marché de maîtrise d'œuvre va être lancé pour identifier finement les besoins en sédentarisation et faire les aménagements en conséquence, dès 2023. Mais il faudra trouver le foncier.

Monsieur Claude Aurias estime que la réflexion doit s'orienter prioritairement sur la sédentarisation de ces populations. Actuellement, 80 % sont sédentaires (enfants scolarisés durablement, ...). Il manque des places. Le futur schéma doit s'adapter aux attentes constatées des territoires et ne pas contraindre les intercommunalités vertueuses alors que d'autres n'ont pas respecté leurs obligations.

Au vu de ces observations et de ces débats, Monsieur le Président propose d'apporter un avis défavorable à ce projet de schéma.

*Le Conseil :*

- *approuve l'exposé du Président*
- *approuve les remarques effectuées*
- *demande à ce que les places de sédentaires créées puissent être considérées comme remplaçant les places de passage*
  - *donne un avis défavorable aux prescriptions inscrites dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, dans sa rédaction actuelle*
- *demande à ce que les remarques faites par la CCVD soient validées et intégrées dans le schéma départemental*
  - *Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

**Point 7 PLH - Programme Local de l'Habitat du Val de Drôme en Biovallée 2022-2028 : 1er arrêt**

Madame Catherine Jacquot rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme mène une politique active dans le domaine de l'habitat depuis plusieurs années. Le Programme Local de l'Habitat 2022-2028, définit la politique Locale de l'Habitat de la CCVD. Il affiche les priorités suivantes :

- Permettre, en lien avec le PLUi, la création de logements pour répondre aux besoins des habitants, actifs et nouveaux arrivants sur le territoire
- Maîtriser les prix de l'immobilier, la consommation foncière et la qualité environnementale et architecturale
- Inciter à la remobilisation et la rénovation énergétique du bâti existant pour développer une offre en limitant la consommation foncière
- Inciter à la création logements abordables (bailleurs sociaux et communes) et la rénovation du parc communal

Elle rappelle également :

- La CCVD est dotée d'un PLH depuis 2003 ;
- Le 16 Octobre 2012, elle a adopté son précédent PLH 2012-2018, suite à avis favorable du Préfet et de la CRHH ;
- Le 26 Septembre 2017, elle a approuvé le bilan triennal du PLH après avis favorable du Préfet et de la CRHH ;
- Le 18 décembre 2018, le Conseil Communautaire a engagé le 3ème PLH. Cette mission a été confiée au bureau d'études Benoit Baduel Conseil.



L'habitat étant ressorti comme une des priorités de son projet de territoire, elle a souhaité actualiser son Programme Local de l'Habitat (PLH) sur la période 2022-2028.

Il est important de souligner que la cohérence avec l'ensemble des documents stratégiques en cours d'élaboration : SCoT, PLUI, PCAET, a été recherchée tout au long de l'élaboration de ce PLH.

Cependant, afin de favoriser l'opérationnalité des actions liées à la politique de l'habitat, le choix a été fait de ne pas réaliser un PLUI-H, mais de conduire les deux démarches simultanément.

Madame Violaine Vernay rappelle que l'élaboration du PLH a été délibéré le 18/12/2018. Une fois ces étapes franchies, il devrait être approuvé en juillet 2022. Sur 6 ans, les actions se mettront en place, avec un suivi et une évaluation du programme.

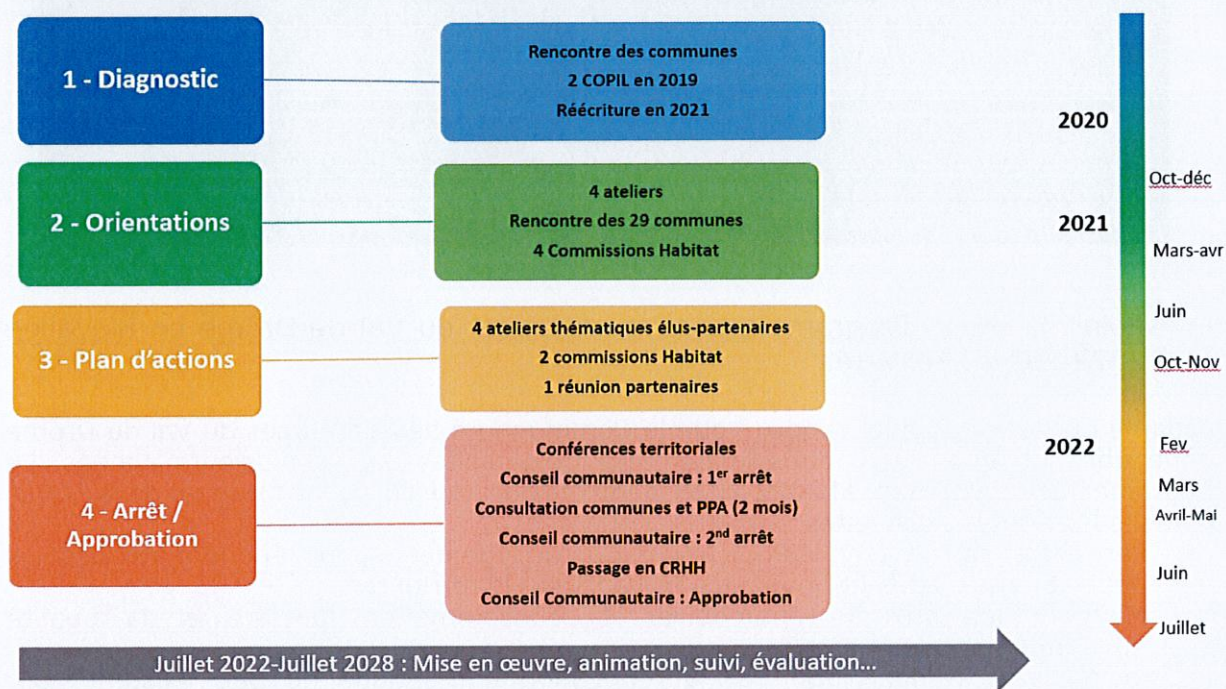
La concertation avec les communes et avec les partenaires a été assurée tout au long de la procédure d'élaboration du PLH.

Depuis 2019, la construction du projet de PLH avec les élus du territoire s'est effectuée par des entretiens avec chacune des communes, 9 commissions Habitat-Urbanisme, 2 conférences des maires et une présentation du document avant approbation dans chacun des 4 bassins de vie (février 2022).

La concertation avec les partenaires s'est faite autour de 4 ateliers pour les orientations (2019), 4 ateliers pour les actions (juin 2021) et une présentation du programme d'actions (novembre 2021)

L'association des services de l'Etat a au lieu tout au long du processus, avec des échanges techniques et leur présence aux réunions destinées aux partenaires.

#### Rappel du planning et procédure d'adoption du PLH 2020-2028 :



Une fois le projet de PLH arrêté par le Conseil Communautaire (1<sup>er</sup> arrêt) et sous réserve du vote favorable de l'assemblée, il sera soumis aux communes membres qui disposent d'un délai de deux mois pour délibérer.

Au vu des avis exprimés par les communes, le Conseil devra délibérer à nouveau sur le projet de PLH (2<sup>ème</sup> arrêt) avant de le transmettre à Monsieur le Préfet.

Le projet sera ensuite présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), qui transmettra un avis, accompagné s'il y a lieu des demandes motivées de modification, dans un délai d'un mois.

En cas d'avis favorable du CRHH, le Conseil de Communauté délibérera à nouveau pour adopter définitivement le PLH, éventuellement modifié, après consultation des communes si la nature et l'importance des modifications demandées par l'Etat le justifient.

Cette délibération sera notifiée aux communes membres et aux personnes publiques associées.



Les documents du PLH : Diagnostics, Orientations et Plan d'actions sont remis aux communes par voie numérique. Un exemplaire papier de chaque document est consultable au siège de la CCVD aux heures d'ouverture au public.

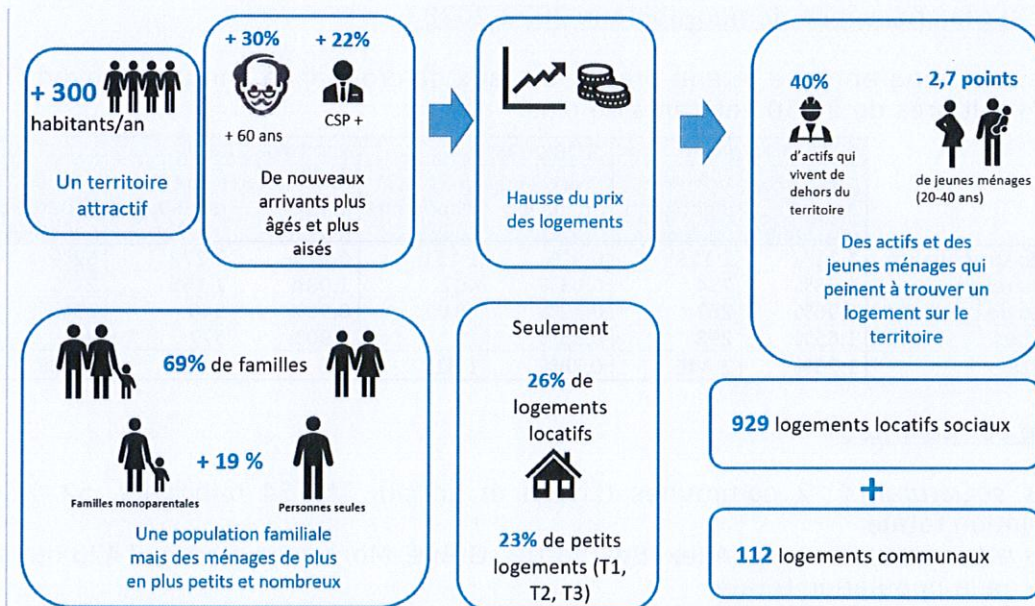
### Rappel des principaux points du diagnostic

Globalement très attractif, le val de Drôme fait face à un fort déficit de logements. En effet, il devient de plus en plus difficile d'accueillir les nouveaux ménages, de loger les actifs travaillant sur le territoire qui souhaitent s'y installer, et aussi de maintenir la population existante.

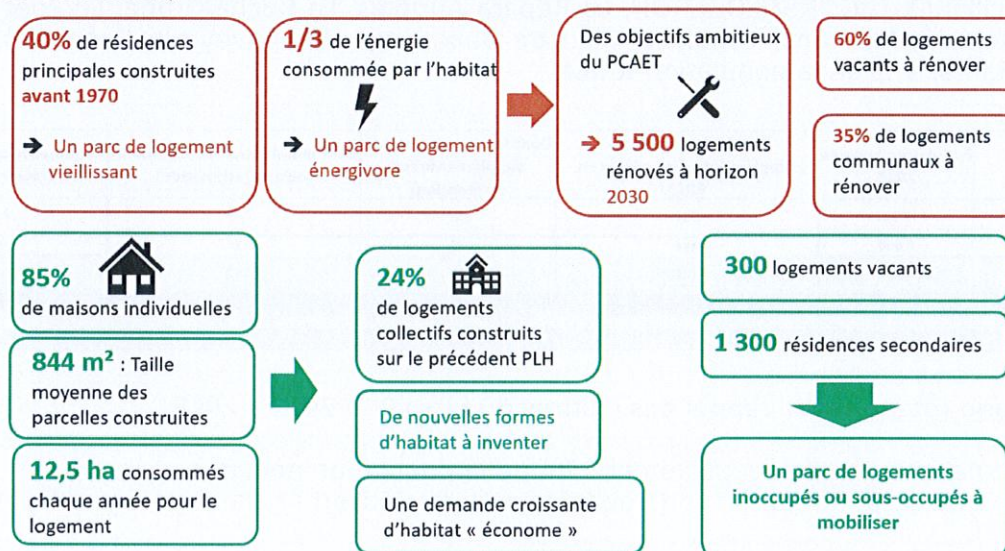
Le diagnostic a également été mis en évidence :

- L'inadéquation entre les revenus des ménages locaux et l'augmentation des prix du marché ;
- Un parc de logement vieillissant et énergivore à rénover ;
- Un potentiel de logements vacants et de résidences secondaires à mobiliser ;
- Une prédominance de l'habitat pavillonnaire et une densité à améliorer en vue de limiter la consommation foncière ;
- Une concentration de l'habitat indigne dans certains quartiers des pôles structurants ;
- La difficulté d'accès au logement pour certains publics (jeunes, ménages fragiles...), et une réponse à apporter aux seniors, aux gens du voyage et aux travailleurs saisonniers

- *Un territoire attractif mais des prix du logement inadéquats aux revenus des habitants*

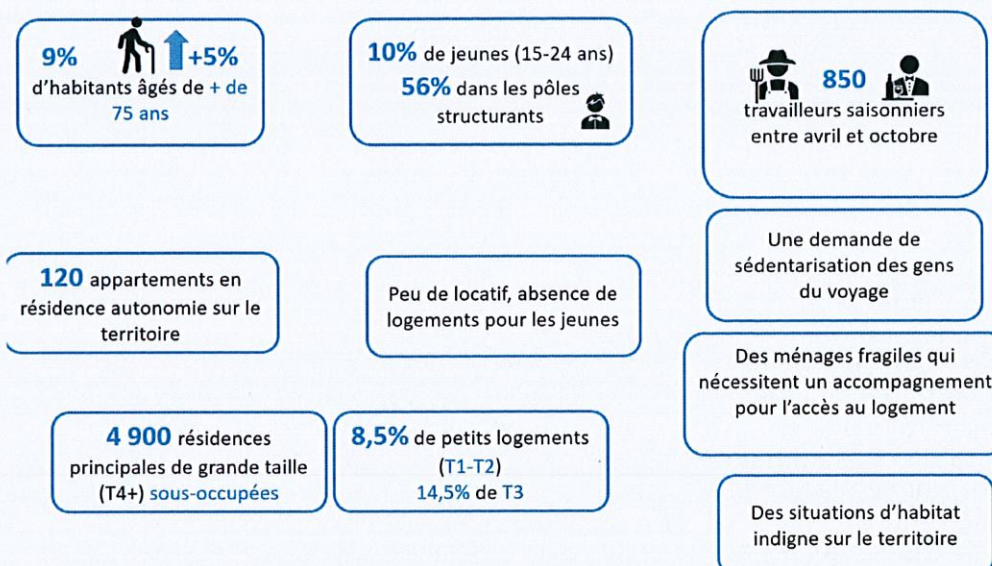


- *Consommation foncière et énergétique de l'habitat : des efforts à poursuivre (données issues du PCAET)*





- Une réponse à apporter aux habitants ayant des besoins spécifiques



Un recensement a été mené dans chaque commune qui a permis de définir des objectifs chiffrés pour chacune d'entre elles (travail en commission habitat).

Un point sur la croissance démographique 2022-2028 :

Le scénario démographique retenu prévoit un taux de croissance annuelle moyen (TCAM) de 1,25% soit près de 2 450 habitants de plus.

|                    | 2022-2028 (PLH)             |                             | 2028-2035                   |                             | 2022-2035 (PLUI)            |                             | Répartition par pôles |
|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------|
|                    | Croissance annuelle moyenne | Nombre d'habitants nouveaux | Croissance annuelle moyenne | Nombre d'habitants nouveaux | Croissance annuelle moyenne | Nombre d'habitants nouveaux |                       |
| Pôles structurants | 1,11%                       | 1 128                       | 0,91%                       | 1 151                       | 0,97%                       | 2 278                       | 52%                   |
| Pôles relais       | 1,53%                       | 754                         | 0,65%                       | 401                         | 1,08%                       | 1 155                       | 27%                   |
| Pôles de proximité | 0,96%                       | 267                         | 0,82%                       | 281                         | 0,90%                       | 548                         | 13%                   |
| Villages           | 1,65%                       | 298                         | 0,35%                       | 79                          | 0,90%                       | 377                         | 9%                    |
| CCVD               | 1,25%                       | 2 446                       | 0,78%                       | 1 912                       | 1%                          | 4 358                       | 100%                  |

### Synthèse par polarités

- *Pôles structurants* : 2 communes (Livron et Loriol), 15 754 habitants, 52 % de la population totale
- *Pôles relais* : 5 communes (Allex, Beaufort/G, Grâne, Montoisson, Saoû), 7 425 habitants, 25 % de la population totale
- *Pôles de proximité* : 6 communes (Chabrillan, Clionsclat, Divajeu, Eurre, Mirmande, Soyans), 4 357 habitants, 14 % de la population totale
- *Villages* : 16 communes (Amboinil, Autichamp, Cobonne, Eygluy Escoulin, Félines/R, Francillon/R, GIGORS&LOZERON, La Répara Auriples, La Roche/Grâne, Le Poët Célard, Montclar/G, Mornans, Omblèze, Plan de Baix, Suze, Vaunaveys la Rochette), 2 777 habitants, 9 % de la population totale

| COMMUNES           | Population estimée 2028 | Besoin en logements supplémentaires estimés en 2028 | Dont logements sociaux supplémentaires (estimation) | Dont mobilisation de logements vacants (estimation) | Logements communaux à créer/rénover |
|--------------------|-------------------------|---|---|---|-------------------------------------|
| Pôles structurants | 17 581                  | 731   | 80  | 40  | 6                                   |
| Pôles relais       | 8 650                   | 394   | 20  | 27  | 10                                  |
| Pôles de proximité | 4 777                   | 151   | 38  | 12  | 12                                  |
| Villages           | 3 190                   | 163   | 9   | 34  | 44                                  |
| CCVD               | 34 198                  | 1 439   | 147   | 113   | 72                                  |

Le scénario retenu (avec rappel des chiffres du bilan PLH 2012 – 2018)

Les principales polarités accueilleront 77% de la population nouvelle. Il semble que cette demande ponctuelle devrait être absorbée dans les 6 ans à venir.



Dans le PLUi, deux périodes, avec des objectifs de croissance différente, ont donc été définies afin de s'adapter à ces hypothèses démographiques et de respecter le taux de croissance moyen de 1% à l'horizon 2035, préconisé par le SCoT.

| Bilan PLH 2012 – 2018   |   | Scénario retenu PLH 2022 – 2028  |  |
|---|---|--|--|
| Croissance population (taux de croissance annuel moyen)                                     | 1 %/an  | Croissance population (taux de croissance annuel moyen)  | 1.25 % sur les 6 ans<br>1 % sur les 12 ans du PLUI   |
| Besoins en logements  | 193/an  | Besoins en logements<br>- Neufs<br>- Mobilisation logts vacants<br>- Renouvel. urbain  | 240/an dont<br>189/an<br>19/an<br>32/an  |
| Production logements sociaux  | 36/an   | Production logements sociaux (comm. Inclus)<br>Logements commun.   | 25/an<br>12/an   |
| Consommation foncière   | 12.25 ha/an   | Consommation foncière  | 8.2 ha/ha/an   |
| Densité par ha<br>- Communes péri urbaines<br>- Communes semi rurales<br>- Communes rurales | 20 à 35<br>(300 – 350 m <sup>2</sup> )<br>12 à 20<br>(500 – 800 m <sup>2</sup> )<br>7 à 12<br>(800 – 1 200 m <sup>2</sup> ) | Densité par ha, préconisée par le SCOT<br><b>(A revoir dans le PLUI)</b><br>- Pôles structurants<br>- Pôles relais<br>- Pôles de proximité<br>- villages | 30 (350 m <sup>2</sup> )<br>25 (400 m <sup>2</sup> )<br>15 (700 m <sup>2</sup> )<br>12 (850 m <sup>2</sup> ) |

Les logements communaux sont importants à développer dans les petites communes. Le fait de mobiliser les logements vacants et ceux en renouvellement urbain (20 %) n'oblige pas à construire outre mesure pour répondre au besoin.

#### Offre en logements et sobriété foncière :

La réponse au besoin en logements des habitants (dessalement des ménages...), actifs et nouveaux arrivants suppose la création de 1 440 logements sur le territoire sur les 6 années à venir.

Afin de limiter la consommation foncière et d'optimiser les bâtiments existants, la CCVD se fixe :

- d'une part, un objectif ambitieux en termes de mobilisation de logements vacants\* et de construction en renouvellement urbain,
- d'autre part des objectifs de densités renforcés

|                         | Nombre de logements nécessaires 2028 | dont logements vacants à mobiliser* | dont logements à créer en renouvellement urbain | dont logements neufs |
|-------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---|----------------------|
| Pôle structurant        | 731                                  | 40                                  | 193   | 582                  |
| Pôle relais             | 394                                  | 27                                  |   | 352                  |
| Pôle de proximité       | 151                                  | 12                                  |   | 116                  |
| Village                 | 163                                  | 34                                  |   | 83                   |
| <b>CCVD - total PLH</b> | <b>1 439</b>                         | <b>113(40%)</b>                     | <b>193 (15%)</b>                                | <b>1 133</b>         |

\*basé sur un recensement réalisé par le service Habitat-Urbanisme de la CCVD qui recense 296 logements réellement vacants sur le territoire début 2021.

Afin de limiter la consommation foncière liée à la production de ces nouveaux logements, les objectifs de densité foncière de l'ancien PLH seront renforcés.

Les objectifs sont en cours de finalisation dans le PLUI.

Ils respecteront à minima ceux du SCoT, mais pourront être plus ambitieux sur certaines polarités.



| Objectifs à atteindre par le SUD |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| Pôles structurants               | 30 logements/hectare |
| Pôles relais                     | 25 logements/hectare |
| Pôles de proximité               | 15 logements/hectare |
| Villages                         | 12 logements/hectare |

#### Offre en logements abordables :

Afin de diversifier l'offre en logement et d'augmenter la part du logement locatif, la CCVD se fixe un objectif de création de 180 logements abordables, sur la période du PLH, ce qui représente en moyenne 11% de l'offre nouvelle :

- 147 logements publics sociaux (bailleurs sociaux) dont 59 PLAI
- 33 logements communaux (sur du bâti existant et en lien avec le Service Intercommunal de l'Energie)

A cela s'ajoute un objectif de rénovation thermique de 39 logements communaux existants, qui jouent un rôle majeur dans l'offre locative sociale.

|                         | Nombre de logements à produire (neuf + RU) | Dont logements sociaux | Dont logements communaux |
|-------------------------|--|------------------------|--------------------------|
| Pôle structurant        | 691  | 80                     | 0                        |
| Pôle relais             | 367  | 20                     | 3                        |
| Pôle de proximité       | 139  | 38                     | 1                        |
| Village                 | 129  | 9                      | 29                       |
| <b>CGVD - total PLH</b> | <b>1 326</b>                               | <b>147(11%)</b>        | <b>33</b>                |

#### Plan d'actions

Afin d'atteindre ces objectifs le plan d'actions se décline en 10 groupes d'actions.

L'enjeu principal est la mise en place d'une politique foncière et de deux dispositifs d'acquisition foncière.

Le développement de nouvelles formes urbaines plus denses, la mobilisation des logements vacants et la performance énergétique restent aussi prioritaires, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne et le développement d'une offre en logement « économe » adaptée aux besoins spécifiques

La mise en œuvre de ce programme d'actions s'appuie sur un partenariat renouvelé et élargi incluant l'ensemble des communes et les acteurs de l'habitat.

Des orientations volontaristes ont été validées afin de répondre au besoin en logements tout en préservant la ressource foncière et la ressource énergétique. Elles s'articulent autour de 4 grands axes :

#### Orientation 1 : optimiser la ressource foncière et massifier la rénovation énergétique

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| <b>Action 1 : Maîtriser le foncier</b>  | <b>Coût annuel</b>              |
| Création d'un observatoire du foncier   | 1 000 €                         |
| Dispositif d'intervention foncière  | 200 000 €                       |
| Dispositif de réserve foncière  | 200 000 €                       |
| Partenariat avec EPORA  | 2 000€                          |
| Office Foncier Solidaire  | <i>Petites Villes de Demain</i> |
| <b>Action 2 : Promouvoir les formes urbaines denses et la qualité de l'architecture</b> | <b>Coût annuel</b>              |
| Favoriser le partage d'expérience (visites hors territoire) – 2 fois par an             | 1 000 €                         |
| Partenariat avec le CAUE  | 4 000 €                         |
| <b>Action 3 : Mobiliser logements vacants et résidences secondaires</b>                 | <b>Coût annuel</b>              |
| Créer une aide à la rénovation des logements vacants privés (PO et PB)                  | 20 000 €                        |
| Affiner la connaissance du parc de résidence secondaire (airnb, ...)                    |                                 |

|  |                    |
|--|--------------------|
| Réfléchir à de nouvelles taxes sur la vacance/ résidences secondaires (effet de levier auprès des propriétaires ?) |                    |
| <b>Action 4 : Atteindre les objectifs du PCAET</b>   | <b>Coût annuel</b> |
| Instruction par le SPIE des aides rénovation logements vacants et logements communaux                              |                    |

Le recensement des logements vacants a révélé des chiffres en deça de ceux indiqués par l'INSEE (4 fois moins).

Les aides à la rénovation : lien avec la plateforme énergie qui peut accorder des aides complémentaires.

### Orientation 2 : répondre aux besoins en logements et développer des logements abordables

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Action 5 : Produire 221 logements par an</b>                               |                    |
| PLUi : Réserver le foncier et les changements de destination nécessaires      |                    |
| Atteindre les objectifs de résorption de la vacance                           |                    |
| Enquête auprès des entreprises pour connaître les besoins de leurs salariés   |                    |
| <b>Action 6 : Produire 30 logements abordables par an</b>                     | <b>Coût annuel</b> |
| Aide à la pierre en faveur des bailleurs publics<br>500 € PLUS / 1 000 € PLAI | 35 000 €           |
| Equilibre d'opération complexe en renouvellement urbain                       | 35 000 €           |
| Aide à la pierre pour les communes - 2 000 €/logement                         | 20 000 €           |

Un nouveau règlement est en vigueur pour l'attribution de l'aide à la pierre (car peu utilisée sur le mandat précédent). Elle a un effet de levier sur d'autres subventions.

### Orientation 3 : améliorer les conditions de vie de tous les habitants

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Action 7 : lutter contre l'habitat indigne</b>                                    |                    |
| Mise en place du permis de louer (transfert compétence Livron et Loriol)             |                    |
| Groupe de travail : logement indécents, en lien avec les partenaires et le SPIE      |                    |
| <b>Action 8 : répondre aux besoins des publics spécifiques</b>                       | <b>Coût annuel</b> |
| Groupe de travail : jeunes, seniors, ménages fragiles, travailleurs saisonniers, ... |                    |
| Partenariat avec l'association solidarité habitat                                    | 2 000 €            |
| Etude sédentarisation des gens du voyage (2022)                                      | 35 000 €           |
| <b>Action 9 : accompagner le développement de l'habitat économe</b>                  |                    |
| Groupe de travail habitat économe  |                    |

Le permis de louer oblige les propriétaires à répondre à un cahier des charges précis et à faire des diagnostics, sous peine de verbalisation. Il ne peut s'appliquer que si le PLH est validé.

L'habitat économe : travail sur le développement de ces habitats alternatifs (tiny-houses, yourtes, ...), peu consommateurs en foncier et en énergies et pour un public à faibles revenus.

Les élus volontaires pour s'inscrire dans les différents groupes de travail peuvent le faire auprès de Madame Violaine Vernay : [vvernay@val-de-drome.com](mailto:vvernay@val-de-drome.com)

### Orientation 4 : pilotage et gouvernance du PLH

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Action 10 : pilotage, gouvernance, observatoire</b> | <b>Coût annuel</b> |
| Observatoire du foncier et de l'habitat                | 4 500 €            |
| Création de la conférence intercommunale du logement   |                    |
| Animation, suivi, évaluation                           |                    |

### Des investissements nouveaux pour le PLH 2022-2028 :

En plus des actions déjà existantes notamment en matière d'aide à la pierre pour les bailleurs sociaux publics, la CCVD renforce le budget de ce nouveau PLH. Cela témoigne de la volonté de :



- renforcer les moyens de mise en œuvre d'une politique de veille et d'acquisition foncière,
- inciter à la rénovation des logements vacants et du parc locatif communal.

*Total du budget PLH 2022 – 2028*

|                |                   |                       |
|----------------|-------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 35 000 € annuels  | 210 000 € sur 6 ans   |
| Investissement | 490 000 € annuels | 2 940 000 € sur 6 ans |

Suite à cette présentation, Madame Catherine Jacquot indique que le choix a été fait de mener ce travail sur le PLH en interne (pas de bureau d'études) pour analyser très finement avec chaque commune leurs besoins (réalité du terrain).

Ce programme se veut ambitieux, concret et est travaillé en parallèle avec le SCOT et le PLUI.

Elle fait part du différend avec l'Etat qui ne veut pas admettre une évolution de population à 1.25 % par an (c'est-à-dire + 2 450 habitants d'ici 2028). Les services déterminent un taux de 1 % avec l'argument d'une trop forte artificialisation du foncier et d'un potentiel problème de ressource en eau. Or, le territoire n'est aucunement déficitaire en eau.

Or, les orientations estiment une évolution de 1.25 % par an sur les 6 ans du PLH, atténuée à 1 % par an à l'horizon 2035 du PLUI (pour tenir compte de l'arrivée des nouveaux habitants sur les 6 premières années mais qui va stagner ensuite).

L'Etat souhaite développer les villes au détriment des villages. Elle incite les maires à prendre une délibération appuyant celle de la CCVD sur le PLH, pour défendre leur propre développement, témoigner du soutien du territoire, en soutenant cette évolution démographique.

Madame Isabelle Vincent ajoute que Livron-sur-Drôme atteint déjà 1.25 % de croissance de population. Il convient donc d'insister auprès de l'Etat pour faire admettre une croissance réaliste et ne pas obérer le développement du territoire. Laisser 1 % dans le PLH aurait des conséquences sur l'habitat.

Monsieur Dominique Ardouvin demande quelle cohérence avec le développement économique.

Madame Isabelle Vincent indique qu'un des objectifs est de permettre aux familles qui travaillent sur le territoire de pouvoir s'y loger. Il est donc nécessaire d'améliorer les conditions de logement.

Monsieur Jean Serret souligne que l'habitat est un sujet fort et important dans un territoire jugé attractif. L'arrivée de nouvelles populations doit être vue comme une richesse pour le développement des villes et villages, pas que sur l'axe rhodanien. Le développement doit se diffusé sur l'ensemble du territoire, et non se concentrer sur les pôles urbains.

Les négociations avec les services de l'Etat doivent continuer.

***Le Conseil :***

- ***Arrête le projet de PLH 2022-2028 qui comprend un diagnostic, des orientations et un programme d'actions territorialisé***
- ***valide les actions nouvelles proposées dans le programme d'actions ;***
- ***autorise le Président à transmettre le projet de PLH aux 29 communes afin qu'elles le soumettent à leur conseil dans un délai de deux mois, conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation ;***
- ***rappelle qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes sera réputée favorable ;***
- ***autorise le Président ou la vice-présidente déléguée à prendre les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération***

***1 abstention***



**Point 8** **Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps non-complet (24,5 heures hebdomadaires)**

Monsieur Jean Serret informe, qu'afin de renforcer l'équipe de la direction des Ressources Humaines et notamment de pouvoir organiser les recrutements (création de poste, mutation, disponibilité/détachement, licenciement, congé maladie de longue durée, congé maternité/congé parental, renfort ponctuel, décès, ...) des agents de toute la communauté de communes, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps non-complet (24,5 heures hebdomadaires).

La rémunération sera calculée par référence à l'échelon déterminé selon l'expérience acquise et le régime indemnitaire en vigueur au sein de la CCVD sous la forme de l'IFSE.

***Le Conseil :***

- *Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président*
- *Décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps non-complet (24,5 heures hebdomadaires).*
- *Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme.*
- *Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCVD*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

**Point 9** **Ressources techniques (MO Bâtiments) : suppression d'un poste de technicien territorial principal 1ère classe à temps complet et création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.**

Monsieur Jean Serret rappelle la délibération 04/21-10-14/C portant création d'un poste de Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Suite au recrutement d'un chargé d'opération bâtiment au sein du service Maîtrise d'Ouvrage Bâtiment, au grade d'ingénieur, le Président propose à l'assemblée :

- La suppression d'un poste de Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- La création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelon déterminé selon l'expérience acquise et le régime indemnitaire en vigueur au sein de la CCVD sous la forme de l'IFSE.

***Le Conseil :***

- *Approuve sans réserve l'exposé du président,*
- *décide de :*
  - + *La suppression d'un poste de Technicien principal 1ère classe à temps complet,*
  - + *La création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet.*
- *Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité*
- *Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

**Point 10** **Services aux communes : création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet**

Monsieur Jean Serret informe de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de deuxième classe et par conséquent de son avancement de grade.



Il propose à l'assemblée la création d'un poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Lorsque l'agent sera nommé, le poste d'Adjoint administratif sera alors supprimé.

**Le Conseil :**

- Approuve sans réserve l'exposé du président,
- crée un poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération

**V – RESSOURCES**

**Point 11** Commissions de la CCVD : mise à jour de la composition

Monsieur Jean Serret rappelle que, selon l'article L2121-22, le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le président, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

L'EPCI peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine (art. L 5211-40-1 du CGCT).

Il rappelle la délibération n°1 du 23/01/2021 actant la composition des commissions de la CCVD.

Depuis, des communes ont demandé à ce que leurs représentations soient modifiées.

Le Président propose ainsi une mise à jour de la composition des communes (**modifications en bleu**).

Suite à quelques modifications en séances, Monsieur Jean Serret (étant membre de droit de chaque commission) donne la composition mise à jour des commissions :

**Environnement / transition :**

|                    |                |                    |                |
|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
| CASTON Jocelyne    | ALLEX          | CAILLET Christian  | LA REPARA AUR. |
| GOLDIN François    | BEAUFORT/G     | CASANOVA Georges   | LIVRON/DR.     |
| WATINE Juliette    | BEAUFORT/G     | CHABERT Christian  | LIVRON/DR.     |
| ARDOUVIN Dominique | CHABRILLAN     | MARTINS Samuel     | LORIOLE/DR.    |
| SEILER Myriam      | CHABRILLAN     | PETIT Armand       | MONTCLAR/G     |
| CHAREYRON Gilbert  | CLIOUSCLAT     | SAYN Laurent       | MONTCLAR/G     |
| PADEE Nathalie     | COBONNE        | BOUVIER Jean Marc  | MONTOISON      |
| GRANJON Hubert     | EURRE          | DESHAYES Laurent   | MORNANS        |
| MARTIN Béatrice    | GIGORS&LOZERON | COZON Eric         | PLAN DE BAIX   |
| MATT Patrick       | GIGORS&LOZERON | GILLES Daniel      | SAOU           |
| ARNAUD Robert      | GRANE          | VITEAU Sébastien   | SOYANS         |
| MARION Christine   | GRANE          | BONNASSIEUX Sylvie | SUZE           |
| ROLLET Frédéric    | GRANE          | FOURQUIN Sophie    | SUZE           |



**Déchets :**

|                     |                 |                   |               |
|---------------------|-----------------|-------------------|---------------|
| CASTON Jocelyne     | ALLEX           | DAMBRINE Francine | LIVRON/DR.    |
| DUBOIS Christel     | ALLEX           | JAVELAS Thierry   | LIVRON/DR.    |
| LAURENT Dominique   | BEAUFORT/G      | DAVID Marion      | LORIOLO/DR.   |
| BARNIER Danielle    | CHABRILLAN      | PEYRET Jean Marc  | LORIOLO/DR.   |
| CHAREYRON Gilbert   | CLIOUSCLAT      | RIOU Jérémy       | LORIOLO/DR.   |
| CHALEAT Régine      | EURRE           | BERARD Dominique  | MONTOISON     |
| FILZ Roland         | EYGLUY ESCOULIN | RODRIGUEZ Jeanne  | PLAN DE BAIX  |
| OTTOGALLI Karine    | EYGLUY ESCOULIN | TERRAIL Christine | PLAN DE BAIX  |
| MOREL Loïc          | FELINES/RIM.    | DISCHERT Francis  | SAOU          |
| ARNAUD Robert       | GRANE           | GAFFIOT Frank     | SAOU          |
| MARION Christine    | GRANE           | ROLLAND Eric      | SUZE          |
| OLLIVIER M- Thérèse | LA REPARA AUR.  | BREYNAT Philippe  | VAUN. LA ROC. |
| BOUCHET Jean Luc    | LE POET CELARD  | CHAREYRE Thibaud  | VAUN. LA ROC. |
| CHABERT Christian   | LIVRON/DR.      |                   |               |

**Habitat / Urbanisme :**

|                            |                |                                  |               |
|----------------------------|----------------|----------------------------------|---------------|
| CHAGNON J-Michel           | ALLEX          | CHAVE Philippe                   | LIVRON/DR.    |
| CROZIER Gérard             | ALLEX          | DAVID Marion                     | LORIOLO/DR.   |
| CARRERES Bernard           | AMBONIL        | JACQUOT Catherine                | LORIOLO/DR.   |
| DEL COURT Ken              | AUTICHAMP      | FAVREAU Frédéric                 | MIRMANDE      |
| LAURENT Dominique          | BEAUFORT/G     | IBARRA Florence                  | MIRMANDE      |
| LELIEVRE Bruno             | BEAUFORT/G     | PETIT Armand                     | MONTCLAR/G    |
| SEILER Myriam              | CHABRILLAN     | SAYN Laurent                     | MONTCLAR/G    |
| VALLON Cyrille             | CHABRILLAN     | SYLVESTRE Rudy                   | MONTCLAR/G    |
| CHAREYRON Gilbert          | CLIOUSCLAT     | BOUVIER JMARC                    | MONTOISON     |
| RIBIERE Philippe           | COBONNE        | GRANGEON Solange                 | MONTOISON     |
| ESTEOULLE René             | DIVAJEU        | DESHAYES Laurent                 | MORNANS       |
| DORIER Alain               | DIVAJEU        | KHUN Amandine                    | PLAN DE BAIX  |
| PATONNIER M-<br>Thérèse    | EURRE          | RODRIGUEZ Jeanne                 | PLAN DE BAIX  |
| MOREL Loïc                 | FELINES/RIM.   | PERRIN Marc                      | SAOU          |
| DAGA Michel                | FRANCILLON     | LAGRANGE Christine               | SOYANS        |
| GAUDET Jean Michel         | FRANCILLON     | MOULINS-DAUVILLIERS<br>Geneviève | SOYANS        |
| MARTIN Robert              | GIGORS&LOZERON | CHAPELLE Dominique               | SUZE          |
| PERRET Marion              | GIGORS&LOZERON | DRIAY Béangère                   | SUZE          |
| HAILET DE LONGPRE<br>Laure | GRANE          | FOURQUIN Sophie                  | SUZE          |
| BOUTARIN Pierre            | LA REPARA AUR. | ROLLAND Eric                     | SUZE          |
| GOUNON Chantal             | LA ROCHE/GRANE | BAUDE Stéphane                   | VAUN. LA ROC. |
| BOUCHET Jean Luc           | LE POET CELARD | MAUREL Gisèle                    | VAUN. LA ROC. |
| BILBOT Evelyne             | LIVRON/DR.     |                                  |               |

**Jeunesse :**

|                     |                |                     |               |
|---------------------|----------------|---------------------|---------------|
| RENAUD Sulian       | ALLEX          | LAMBERT Christiane  | LIVRON/DR.    |
| VACHON Sylvie       | ALLEX          | MANTONNIER Laurent  | LIVRON/DR.    |
| WATBLED-AJMI Semya  | ALLEX          | MANTONNIER Nathalie | LIVRON/DR.    |
| BONNETON Ingrid     | BEAUFORT/G     | VIALLOAN Anne-Lise  | LIVRON/DR.    |
| DESBRUN Pascale     | CHABRILLAN     | CHANAL Katia        | LORIOLO/DR.   |
| GRESSE Christian    | DIVAJEU        | FALLIGAN Claude     | LORIOLO/DR.   |
| BARTHELEMY Karine   | EURRE          | DUBOIS Laurence     | MONTCLAR/G    |
| ARNAUD Robert       | GRANE          | VASSEUR Priscilla   | MONTCLAR/G    |
| BRIZARD Cynthia     | GRANE          | DESHAYES Laurent    | MORNANS       |
| JOLY Laurence       | GRANE          | STOLL Céline        | SAOU          |
| RASPAIL Thibault    | GRANE          | DRIAY Béangère      | SUZE          |
| XATARD Jean Paul    | GRANE          | D'HEROUVILLE Claude | VAUN. LA ROC. |
| OLLIVIER M- Thérèse | LA REPARA AUR. |                     |               |



## Economie :

|                             |                   |                    |             |
|-----------------------------|-------------------|--------------------|-------------|
| MILHE DE ST VICTOR François | ALLEX             | VILLIOT Dan        | LIVRON/DR.  |
| ARDOUVIN Dominique          | CHABRILLAN        | GREMAUD Camille    | LORIOLO/DR. |
| CHAMBON Alain               | CHABRILLAN        | MACLIN Benoit      | MIRMANDE    |
| GILLE Rémi                  | EURRE             | BOUVIER Jean Marc  | MONTOISON   |
| ARNAUD Robert               | GRANE             | CORDARO Delphine   | MONTOISON   |
| HAILET DE LONGPRE Laure     | GRANE             | DISCHERT Francis   | SAOU        |
| CAILLET Christian           | LA REPARA AUR.    | BONNASSIEUX Sylvie | SUZE        |
| <b>FAYARD Francis</b>       | <b>LIVRON/DR.</b> | FOURQUIN Sophie    | SUZE        |
| MANTONNIER Laurent          | LIVRON/DR.        |                    |             |

## Culture :

|                         |                   |                        |                    |
|-------------------------|-------------------|------------------------|--------------------|
| QUAIRE Louis            | ALLEX             | DUPLAN Christelle      | LA REPARA AUR.     |
| WATBLED-AJMI Semya      | ALLEX             | DUROUX Yves            | LA REPARA AUR.     |
| <b>CASTON Jocelyne</b>  | <b>ALLEX</b>      | DAMBRINE Francine      | LIVRON/DR.         |
| MOULARD-DELHAYE Estelle | AUTICHAMP         | JAVELAS Thierry        | LIVRON/DR.         |
| GAGNIER Gérard          | BEAUFORT/G        | LAMBERT Christiane     | LIVRON/DR.         |
| <b>BONNETON Ingrid</b>  | <b>BEAUFORT/G</b> | MANTONNIER Laurent     | LIVRON/DR.         |
| DESBRUN Pascale         | CHABRILLAN        | FALLIGAN Claude        | LORIOLO/DR.        |
| <b>SEILER Myriam</b>    | <b>CHABRILLAN</b> | GAUCHER Marie Josée    | LORIOLO/DR.        |
| VALKONEN Anni           | COBONNE           | <b>ZONTINI Emeline</b> | <b>LORIOLO/DR.</b> |
| HANAFI Djamilia         | EURRE             | VOLLE Jean Luc         | MIRMANDE           |
| BRUNIAU Séverine        | GIGORS&LOZERON    | <b>GAFFIOT Frank</b>   | <b>SAOU</b>        |
| BRETON GENTE Béatrice   | GRANE             | LANTHEAUME Noëlle      | SUZE               |
| ESTRANGIN Marc          | GRANE             | MANDAROUX Marie        | VAUN. LA ROC.      |

## Mobilités :

|                         |                           |                           |                     |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------|
| AUBRET Laurent          | ALLEX                     | FAURE J-François          | LIVRON/DR.          |
| SEMELET Camille         | BEAUFORT/G                | <b>VIALLOAN Anne-Lise</b> | <b>LIVRON/DR.</b>   |
| BOURDELIN Sonia         | CHABRILLAN                | DAVID Marion              | LORIOLO/DR.         |
| LIOTARD Brice           | CHABRILLAN                | MACLIN Benoit             | MIRMANDE            |
| <b>MATT Patrick</b>     | <b>GIGORS&amp;LOZERON</b> | DUBOIS Laurence           | MONTCAR/G           |
| ARNAUD Robert           | GRANE                     | <b>PUZENAT JEAN</b>       | <b>PLAN DE BAIX</b> |
| HAILET DE LONGPRE Laure | GRANE                     | GILLES Daniel             | SAOU                |
| <b>MARION Christine</b> | <b>GRANE</b>              | DRIAY Bérangère           | SUZE                |
| DUROUX Yves             | LA REPARA AUR.            |                           |                     |

## MFS / Mutualisation / Services publics

|                       |                   |                               |             |
|-----------------------|-------------------|-------------------------------|-------------|
| <b>GAGNIER Gérard</b> | <b>BEAUFORT/G</b> | FAYARD Francis                | LIVRON/DR.  |
| FILZ Roland           | EYGLUY ESCOULIN   | JACQUOT Catherine             | LORIOLO/DR. |
| OTTOGALLI Karine      | EYGLUY ESCOULIN   | VIGUIER David                 | LORIOLO/DR. |
| MATT Patrick          | GIGORS&LOZERON    | VASSEUR Priscilla             | MONTCAR/G   |
| ARNAUD Robert         | GRANE             | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS      |
| BERNARD Evelyne       | LIVRON/DR.        | FOURQUIN Sophie               | SUZE        |

## Rivières :

|                       |              |                        |                     |
|-----------------------|--------------|------------------------|---------------------|
| <b>CROZIER Gérard</b> | <b>ALLEX</b> | FAURE Jean-François    | LIVRON/DR.          |
| DELCOURT Ken          | AUTICHAMP    | LAMBERT Christiane     | LIVRON/DR.          |
| NOHARET Rémi          | CHABRILLAN   | LESPETS Pierre         | LORIOLO/DR.         |
| ESTEOULLE René        | DIVAJEU      | ANDEOL Jean Pierre     | MONTCAR/G           |
| GRESSE Christian      | DIVAJEU      | PETIT Armand           | MONTCAR/G           |
| PIERAGOSTINI Claude   | EURRE        | <b>COTTON Daniel</b>   | <b>PLAN DE BAIX</b> |
| ESTRANGIN Marc        | GRANE        | VIRET Régis            | SAOU                |
| ROLLET Frédéric       | GRANE        | MOULINS-DAUVILLIERS G. | SOYANS              |
| CHAVE Philippe        | LIVRON/DR.   | BREYNAT Philippe       | VAUN. LA ROC.       |



### Petite enfance :

|                           |                |                               |               |
|---------------------------|----------------|-------------------------------|---------------|
| BESSON Emilie             | ALLEX          | GEAY Marie-Christine          | LIVRON/DR.    |
| ROUBY Rodrigue            | ALLEX          | LAMBERT Christiane            | LIVRON/DR.    |
| BONNETON Ingrid           | BEAUFORT/G     | PLANET Fabien                 | LIVRON/DR.    |
| GUERIN Isabelle           | CHABRILLAN     | AURIAS Claude                 | LORIOLO/DR.   |
| LIOTARD Francois          | CHABRILLAN     | CHANAL Katia                  | LORIOLO/DR.   |
| ARNAUD Robert             | GRANE          | ROSSI Anne                    | SAOU          |
| NICOLAS TESTARD Stéphanie | GRANE          | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS        |
| OLLIVIER M- Thérèse       | LA REPARA AUR. | GAUTHIER Marielle             | SUZE          |
| BERNARD Evelyne           | LIVRON/DR.     | FREYSSIN Florence             | VAUN. LA ROC. |

### Finances :

|                    |                |                               |              |
|--------------------|----------------|-------------------------------|--------------|
| CROZIER Gérard     | ALLEX          | MANTONNIER Nathalie           | LIVRON/DR.   |
| GAGNIER Gérard     | BEAUFORT/G     | VIALLOAN Anne-Lise            | LIVRON/DR.   |
| PONCE Stéphanie    | CHABRILLAN     | AURIAS Claude                 | LORIOLO/DR.  |
| MOREL Loïc         | FELINES/RIM.   | JACQUOT Catherine             | LORIOLO/DR.  |
| ARNAUD Robert      | GRANE          | MACLIN Benoit                 | MIRMANDE     |
| MARION Christine   | GRANE          | BOUVIER Jean Marc             | MONTOISON    |
| CAILLET Christian  | LA REPARA AUR. | POURRET Gilbert               | OMBLEZE      |
| FAURE J-François   | LIVRON/DR.     | COTTON Daniel                 | PLAN DE BAIX |
| FAYARD Francis     | LIVRON/DR.     | GAFFIOT Frank                 | SAOU         |
| LAMBERT Christiane | LIVRON/DR.     | MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève | SOYANS       |
| MANTONNIER Laurent | LIVRON/DR.     | KOOLEN Ad                     | SUZE         |

### Agriculture / Alimentation / Irrigation :

|                             |                |                    |               |
|-----------------------------|----------------|--------------------|---------------|
| CROZIER Gérard              | ALLEX          | JAVELAS Thierry    | LIVRON/DR.    |
| MILHE DE ST VICTOR François | ALLEX          | CHAPUIS Charly     | LORIOLO/DR.   |
| DELCOURT Ken                | AUTICHAMP      | BESSON J-Francois  | MIRMANDE      |
| LATTARD Denis               | AUTICHAMP      | PETIT Armand       | MONTCLAR/G    |
| MALET Olivier               | BEAUFORT/G     | SAYN Laurent       | MONTCLAR/G    |
| BARNIER Danielle            | CHABRILLAN     | BOUVIER J-Marc     | MONTOISON     |
| BLANC Ludwig                | CHABRILLAN     | VIEUX Pierre       | PLAN DE BAIX  |
| GASCOIN Manuel              | COBONNE        | GILLES Daniel      | SAOU          |
| RAILLON Thierry             | COBONNE        | FRAUD Anais        | SOYANS        |
| CHALEAT Régine              | EURRE          | LAGRANGE Christine | SOYANS        |
| GARAYT David                | GIGORS&LOZERON | LOMBARD Fabien     | SUZE          |
| LONGEOT Jean                | GRANE          | ROLLAND Eric       | SUZE          |
| CAILLET Christian           | LA REPARA AUR. | GASQUET Nathalie   | VAUN. LA ROC. |
| CHABERT Christian           | LIVRON/DR.     | RAILLON Frédéric   | VAUN. LA ROC. |

***Le Conseil prend acte de la mise à jour de la composition des commissions de la CCVD***

## **VI – RESSOURCES TECHNIQUES**

### **Point 12 Reprise de petits aluminiums : approbation du contrat avec PYRAL et avenant avec AFFIMET**

Madame Christine Marion rappelle que le service Gestion des Déchets de la CCVD réalise le traitement de ses déchets par l'intermédiaire du SYTRAD et de son centre de tri. Parmi les déchets issus de la collecte sélective, les aluminiums y sont traités sans distinction de taille, gros et petits confondus.



A la suite de « l'extension des consignes de tri » en octobre 2021 et de la modernisation du centre de tri de Portes les Valence cette même année, celui-ci est en capacité de trier et recycler les emballages en aluminium selon deux flux distincts : les « gros » et les « petits ». Cette modernisation permet ainsi désormais de récupérer un nouveau flux : les petits aluminiums (déchets types « capsules NESPRESSO » ou tablettes de médicaments).

#### Propositions relatives au financement et à la contractualisation :

Les différents flux d'emballages des EPCI traités par le Sytrad font l'objet d'une contractualisation des EPCI membres avec des repreneurs agréés qui permettent aux collectivités de percevoir des « recettes matières » issues de la valorisation de ce tri. Ainsi, actuellement le repreneur qui traite les aluminiums de toutes tailles est REGEAL AFFIMET.

- Afin de permettre la valorisation des « petits aluminiums » et la perception de recettes matières, il convient de contractualiser avec la société PYRAL, nouveau repreneur.
- Compte tenu de la faiblesse du gisement pour équilibrer économiquement la reprise des petits aluminiums, il est proposé de permettre qu'un camion de « gros aluminium » soit valorisé par la société Pyral et non REGEAL AFFIMET, c'est pourquoi il est proposé un avenant à la convention avec REGEAL AFFIMET
- Ces contrats seront en vigueur jusqu'au 31/12/2022.

Suite à une demande de Monsieur Jean Marc Peyret, Madame la Vice-Présidente indique que des lames seront fournies pour les conteneurs dès qu'elles seront disponibles (rupture de stock actuellement). Dans l'attente, des lames sont prises sur des conteneurs de Grâne.

#### *Le Conseil :*

- *autorise le Président à signer le contrat avec l'entreprise PYRAL pour la reprise du flux « petits aluminiums » et l'avenant au contrat avec REGEAL AFFIMET*
- *autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

#### **Point 13 Recyclage des petits aluminiums : approbation de la convention avec l'ARCA**

Madame Christine Marion informe que la CCVD bénéficie actuellement du soutien financier apporté de Citéo/Adelphe, dans la cadre du barème F en fonction de ses performances de tri des emballages.

A la suite de « l'extension des consignes de tri » en octobre 2021 et de la modernisation du centre de tri de Portes les Valence courant 2021, celui-ci est en capacité de trier et recyclés les emballages aluminium selon deux flux distincts : les « gros » et les « petits ». Cette modernisation permet ainsi désormais de récupérer un nouveau flux : les petits aluminiums (déchets types « capsules NESPRESSO » ou tablettes de médicaments).

L'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (« L'Alliance ») a été créée par Nespresso, Nestlé et JDE (jacobs douwe egberts) a pour objectif de recycler toutes les capsules de café en aluminium et de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citéo/Adelphe.

Pour bénéficier de ce soutien la CCVD s'engage notamment à :

- Respecter le cahier des charges Citéo/Adelphe relatif au standard Aluminium
- Renforcer les consignes de tri aux habitants à l'ensemble des petits emballages et objets en aluminium (via site internet essentiellement)
- Déployer à minima sous forme imprimée, sur Internet des supports de communication faisant mention des « capsules de café en aluminium » comme éléments recyclables à trier dans le bac de recyclables (ou tout autre système pour la collecte des recyclables).
- Faire un suivi et un reporting :
  - o Saisir les tonnages sur le portail collectivité de Citéo/Adelphe



- Déclarer les performances atteintes chaque année en termes de tri et de recyclage de l'aluminium avec les certificats nécessaires.

La durée du contrat est d'un an, jusqu'au 31/12/2022.

**Le Conseil :**  
*- autorise le Président à signer le contrat liant la CCVD avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) pour le reversement des soutiens financiers à hauteur de 300 € par tonne recyclée.  
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Madame Christine Marion informe que le Sytrad organise une visite du centre de tri à destination du grand public les 19 et 22 mars (sur inscription). Une telle visite peut également être organisée pour les membres de la commission de la gestion des déchets.

#### **Point 14 Cession à l'euro symbolique des conteneurs semi-enterrés amortis aux campings et autres établissements d'hôtellerie de plein air**

Madame Christine Marion La Communauté de communes du Val de Drôme déploie depuis 2009 des conteneurs semi-enterrés afin d'assurer une capacité optimum de stockage des déchets ménagers.

La fourniture et la pose des conteneurs dans les communes membres sont à la charge de l'intercommunalité.

Cependant, deux exceptions à cette règle générale existent depuis 2012, actées par délibération du conseil communautaire en date du 16 octobre 2012 et modifiées successivement :

1. Tout d'abord l'implantation de conteneurs liés au déploiement des nouveaux lotissements et pour lequel la CCVD met à la charge financière des lotisseurs privés, la fourniture et la pose des conteneurs semi-enterrés. A des fins d'efficacité et d'homogénéité du parc, la CCVD fournit les conteneurs en les vendant, cette opération fait l'objet d'une convention.
2. Ensuite, l'équipement en conteneurs semi-enterrés, soit d'espaces en zones touristiques appartenant à d'autres collectivités (*c'est le cas par exemple du domaine de la Forêt de Saoû et du CG26*), soit de logements collectifs ou semi-collectifs portés par des bailleurs sociaux, cette opération fait également l'objet d'une convention.

Ainsi, afin de garder l'homogénéité du matériel installé et, dans certains cas, de gagner du temps dans l'implantation, la CCVD fournit, contre financement, les conteneurs nécessaires selon la grille tarifaire actualisée en fonction des différents marchés de fourniture de conteneurs.

Pour ce qui concerne les campings et autres établissements d'hôtellerie de plein air, la CCVD met à leur disposition des conteneurs semi-enterrés contre perception d'un forfait ainsi qu'une facturation des déchets au tonnage collecté.

Il est proposé qu'au terme de l'amortissement de ces équipements (actuellement 7 ans) et à la demande expresse des campings et autres établissements d'hôtellerie de plein air, les conteneurs puissent être revendus pour l'euro symbolique aux campings et autres établissements de plein air auxquels ils bénéficient.

Il est précisé que la prestation de « collecte » de ces conteneurs continuera à faire l'objet d'une facturation et que l'entretien et la maintenance des conteneurs relèveront de la responsabilité du nouveau propriétaire.

**Le Conseil :**  
*- approuve la proposition de revente ponctuelle des conteneurs semi-enterrés selon le barème actualisé intégrant la revente à l'euro symbolique des conteneurs amortis aux campings et établissements d'hôtellerie de plein air.  
- approuve la proposition de revente à l'€ symbolique des conteneurs semi-enterrés*



- autorise le service finances à sortir du patrimoine de la CCVD les dits conteneurs,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération dont l'actualisation des conventions en cours,
- autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## VI – ECONOMIE

### Point 15 Parc de Mazabrard : garantie d'achèvement des travaux de réseaux du lot 7 - mise en place d'une caution bancaire

Monsieur Jean Serret rappelle que le Bureau Communautaire du 7 décembre 2021 a décidé de vendre le lot 7 d'une surface de 15 211 m<sup>2</sup> du Parc d'Activités Economiques de Mazabrard à la SAS Volets Roulants Production ou à sa SCI Platinum Immobilier.

Cette vente vise à permettre le déménagement de la SAS VR Production dans un atelier de production plus grand facilitant ainsi le développement de l'activité de fabrication de volets de protection pour piscines (40 emplois à terme).

Le parc de Mazabrard étant un lotissement et non une zone d'activités, la viabilisation des parcelles est nécessaire avant leur vente.

Après beaucoup d'échanges, une solution a été trouvée afin de permettre la vente du lot 7 à la SCI Platinum Immobilier : avant la réalisation des travaux d'aménagement du parc et afin de garantir la bonne fin des travaux de viabilisation du dit lot, une Garantie d'Achèvement des Travaux doit être obtenue auprès d'une banque, d'un établissement financier ou d'une société de caution mutuelle.

Monsieur le Président explique qu'un Permis d'Aménager a été obtenu le 29 octobre 2021 pour la création d'un lotissement d'activité de 8 lots de terrains à bâtir. Ce permis est purgé de tous recours gracieux et contentieux. Le début des travaux d'aménagement est prévu pour juin 2022.

Il fait distribuer le projet de délibération complétée avec les montants exacts et les conditions négociées avec la banque.

Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes propose à la CCVD d'établir une Garantie Financière d'Achèvement visée par l'article R442-14 du Code de l'urbanisme, aux termes de laquelle le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes s'oblige envers l'entreprise Volets Roulants Production (ou à sa SCI Platinum Immobilier) futur attributaire du lot 7, solidairement avec le lotisseur (la CCVD), à payer les sommes nécessaires à l'achèvement des travaux de réalisation des travaux primaires (réseaux) pour le lot 7 ;

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à près de 754 000 € HT soit 904 000 € TTC.

Les termes de la GFA que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes propose à la CCVD sont précisés ci-après :

- Montant : 904 200 € TTC.
- Durée : jusqu'au PV à l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement, constaté conformément aux articles R 462-1 à R 462-10
- Commission : 1% soit 9 042 € à régler au Crédit Agricole Sud Rhône avant la remise de la Garantie Financière d'Achèvement.
- Frais de dossier : 5 000 € maximum à régler au Crédit Agricole Sud Rhône avant la remise d'une Garantie Financière d'Achèvement
- Conditions :
  - La CCVD s'engage à fournir au notaire une attestation de réception des travaux primaires du lot 7 au plus près de la fin réelle de ces travaux
  - informer par mail ou courrier le Crédit Agricole dès la vente du lot réalisée chez le Notaire
  - informer par mail ou courrier le Crédit Agricole dès le lancement effectif des travaux
  - De fournir tous documents nécessaires qui pourraient être demandés pour la rédaction de l'acte de Garantie Financière d'Achèvement (Attestation de



- propriété, Permis d'Aménager purgé de tous recours, arrêté permis d'aménager, constat d'huissier, attestation de non recours ....)
- informer par mail ou courrier le Crédit Agricole de tout problème pouvant intervenir pendant la phase des travaux (retard, défaillance d'un fournisseur etc...).

**Le Conseil :**

- décide de mettre en place une Garantie Financière d'Achèvement avec le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes, au bénéfice de la Société VRProduction ou à sa SCI Platinum Immobilier garantissant l'achèvement des travaux des réseaux raccordant le lot 7 du parc de Mazabrard.
- autorise le Président à signer la Garantie Financière d'Achèvement proposée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes couvrant un montant maximum de 904 200 € TTC, avec une commission au taux de 1% soit 9 042 €, ainsi que des frais de dossier à hauteur de 5 000 € maximum.
- note que seuls le PV de réception des travaux primaires (réseaux) signé ainsi que la Déclaration d'Achèvement des Travaux notifiée pourront permettre la levée de la garantie financière des travaux primaires (réseaux) du lot 7
- Dit que les sommes sont inscrites au budget.
- autorise le Président à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération dont la convention de cautionnement à intervenir entre la CCVD et le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

**AFFAIRE DIVERSE**

**Point 16** Ressources : pour une gestion différenciée du loup

Monsieur Jean Serret fait distribuer le projet de délibération et donne la parole à Monsieur Christian Caillet pour présenter le sujet.

Monsieur Christian Caillet rappelle qu'une 1<sup>ère</sup> délibération a été prise par le conseil communautaire le 24/4/18 concernant la défense des activités pastorales face aux attaques du loup.

Aujourd'hui, la situation du territoire, de ses habitants, des éleveurs face à la prédation du loup a beaucoup évolué et devient de plus en plus prégnante.

Récemment, des attaques ont été constatées sur les communes de Montclar sur Gervanne, de Divajeu, de Vaunaveys la Rochette, Autichamp, ...

Des attaques qui aujourd'hui touchent non seulement des troupeaux de pâture mais aussi des animaux proches des habitations, juments, petits élevages, élevages d'agrément, animaux domestiques.

Animaux qui participent à l'entretien des petits espaces en bordure des villages et qui contribuent à la prévention des risques incendies.

Parallèlement, on constate que des actions d'empoisonnement voient le jour. Ce fut le cas en Vanoise où des loups ont été empoisonnés. Actions qui entraînent un empoisonnement de l'ensemble de la chaîne alimentaire. En effet, un couple de gypaètes barbus a été retrouvé, empoisonné dans son nid. Ainsi, c'est l'ensemble de la biodiversité qui risque d'être mise en péril.

Le laisser faire constater depuis toujours risque de faire se développer le recours aux poisons pour essayer d'enrayer la prolifération du loup et les dangers induits. Cette situation mettra à mal, le travail de plusieurs décennies concernant la conservation et le développement de la biodiversité sur notre territoire.

C'est pourquoi :

Constatant :

- Le développement des meutes de loups
- Le changement de comportement des loups qui aujourd'hui descendent dans la vallée jusque dans nos jardins



- Les risques encourus par les animaux domestiques proches des habitations et par incidence par la population
- L'inaction des pouvoirs publics en terme de gestion de cette espèce

Considérant :

- Que les activités de pastoralisme doivent être protégées
- Que la présence des chiens de protection devient une difficulté majeure dans la gestion des espaces naturels, des flux touristiques.
- Que la sécurité des animaux et des personnes n'est plus assurée

Nous refusons :

- Que soient banalisées les attaques sur les animaux quels qu'ils soient
- Que soit banalisée la détresse des éleveurs et des habitants
- Que les paysages se referment du fait de la présence du loup et du retrait du pastoralisme
- Que soit mis à mal le travail de plusieurs décennies concernant le développement de la biodiversité du fait de la présence du loup en trop grand nombre.
- Que la population soit exposée à ce risque

Nous attendons :

- Que soient identifiés les espaces concernés par une surpopulation de loups
- Que dans ces espaces soit levée la protection de cette espèce
- Qu'une véritable gestion du loup soit mise en œuvre par les services de l'Etat avec des moyens appropriés
- Que soit mise en place une gestion différenciée du loup en fonction des espaces permettant une cohabitation acceptable entre préservation de cette espèce et activités humaines.
- Que la réglementation soit modifiée et permette à l'Etat d'intervenir sur l'ensemble des animaux et non sur les seuls troupeaux protégés
- Que le bien-être animal s'applique aussi aux animaux d'agrément et de compagnie

Plusieurs élus s'interrogent sur la protection de l'espèce (estimation de la présence), les mesures à mettre en place : capture et castrage des mâles plutôt que l'abattage, par exemple.

Ce sujet suscitant beaucoup d'interrogations, Monsieur Armand Petit regrette de ne pas avoir disposé du projet de délibération en amont de la séance.

Monsieur Christian Caillet indique que 25 % d'attaques supplémentaires se sont produites par rapport à la même période depuis l'an dernier.

Monsieur Jean Serret dit que les loups sont trop nombreux et que leur régularisation est nécessaire. Les mesures à prendre sont de la compétence de l'Etat : occupation de l'espace par tous les utilisateurs, détermination des actions.

Le rôle de l' élu est de signaler la problématique pour que cessent les attaques.

Ce projet est proposé ce soir suite à une rencontre avec les services de l'Etat en fin de semaine dernière. Il est possible pour chaque commune de la mettre en débat lors des conseils municipaux.

***Le Conseil prend acte de cette délibération***

La séance est levée à 21 h 30.

**Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée  
CS 331  
96 Ronde des Alisiers  
26400 EURRE  
Tél : 04 75 25 43 82  
Mail : ccvd@val-de-drome.com**

Fait à Eurre, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Le Président,

Jean Serret

